

Communication marketing - Juin 2022

RAPPORT ENTITÉ ARTICLE 29



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

L'investisseur
durable d'un
monde qui change

TABLE DES MATIÈRES



II. Démarche générale de l'entité	5
A) Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)	5
1. Intégration ESG	5
2. Vote, dialogue et engagement	6
3. Conduite responsable des entreprises et exclusions sectorielles	6
4. Une vision prospective	6
5. Durable +	7
6. Notre démarche RSE	7
B) Moyens utilisés par l'entité pour informer ses clients	8
C) Produits financiers « article 8 » et « article 9 »	8
1. Information pour BNPP AM	8
2. BNPP AM France	9
D) Initiatives collaboratives et labels	9
II. Moyens internes déployés par l'entité	13
A) Moyens dédiés à la prise en compte des critères esg dans la stratégie d'investissement	13
1. Les ressources humaines	13
2. Les ressources techniques	15
B) Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entité	15
1. Les formations	15
2. La stratégie de communication	17
3. Informations relatives au développement de produits financiers et services associés à ces actions	17
III. Prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité	18
A) Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance	18
B) Politiques de rémunération	19
C) Intégration des critères ESG dans le règlement interne du conseil d'administration	19
D) Loi Rixain	19
IV. Stratégie d'engagement de l'entité	20
A) Présentation de la stratégie d'engagement	20
B) Présentation de la politique de vote	21
C) Bilan de la stratégie d'engagement	21
D) Bilan de la politique de vote	23
E) Décisions prises en matière de stratégie d'investissement	26
V. Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'accord de Paris	27
A) Notre objectif	27
B) Méthodologie utilisée afin d'évaluer l'alignement de notre stratégie d'investissement avec l'accord de Paris	27
C) Indicateurs utilisés	28
D) Fonds indicels - Utilisation des indices de référence "Transition Climatique" et "Accord de Paris"	28
E) Intégration dans notre cadre de notation ESG	29
F) Changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement	29
G) Fréquence de l'évaluation	30

VI. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	31
A) Mesure du respect des objectifs figurant dans la convention sur la diversité biologique	31
B) Contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité	32
C) Indicateur d'empreinte biodiversité	32
VII. Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques	35
A) Risques climatiques	35
1. Risques de transition	35
2. Risques physiques	37
3. Risques de responsabilité	38
B) Risques liés à la biodiversité	39
ANNEXES	40
A) Liste des organismes de placement collectif (OPC) relevant des articles 8 et 9 du règlement SFDR	40
B) Participation à d'autres initiatives de place	44





L'article 29 de la loi énergie-climat (via l'article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier) impose aux sociétés de gestion de mettre à la disposition du public un document retraçant leur politique de prise en compte, dans leur stratégie d'investissement, des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance et des moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique ainsi que la stratégie de mise en œuvre de cette politique. Le présent rapport produit par BNP Paribas Asset Management France a pour objectif de répondre à cette obligation, la période de référence du présent rapport est l'année (civile) 2021.



1. Démarche générale de l'entité

A) Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

L'investissement responsable est un axe stratégique de développement pour BNP Paribas Asset Management (BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Holding SA et ses filiales¹) qui s'est engagé depuis de nombreuses années à intégrer les enjeux **Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)** dans la gestion des solutions d'investissement proposées à ses clients. BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France en tant que filiale de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Holding s'inscrit pleinement dans la stratégie de développement responsable de l'ensemble des entités de BNP Paribas Asset Management. Les initiatives étant développées globalement au niveau du groupe, la majorité des données de ce rapport se rapporte à BNP Paribas Asset Management et pas uniquement à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France.

BNP Paribas Asset Management (« BNPP AM ») est signataire depuis 2006 des **Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI)**.

Dans le cadre de notre Stratégie Globale « Sustainability », lancée en mars 2019, nous prenons en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans tous nos processus d'investissement et ce sur l'ensemble de notre gamme éligible telle que décrite au paragraphe ci-dessous « 1. Intégration ESG ».

Selon nous, l'intégration de critères ESG dans le choix des émetteurs dans lesquels nous investissons nous permet de générer de la valeur financière pour nos clients sur le long terme et de nous prémunir contre les risques financiers, opérationnels et de réputation liés aux investissements dans des sociétés connues pour leurs mauvaises pratiques ESG.

Depuis le lancement de notre Stratégie Globale « Sustainability » en 2019, nous avons renforcé notre philosophie d'investissement avec la mise en place de « **six convictions en matière d'investissement responsable** » :

- 1- L'intégration ESG nous aide à obtenir de meilleurs rendements ajustés du risque,
- 2- Investir de manière responsable fait partie de notre obligation fiduciaire,
- 3- Le dialogue avec les entreprises est une opportunité mais aussi un devoir,
- 4- Nous investissons à long terme et pour un avenir durable,
- 5- Une économie durable repose sur des pratiques d'investissement responsable,
- 6- Appliquer des pratiques de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) en ligne avec celles que nous attendons des émetteurs est crucial pour atteindre l'excellence.

Pour BNPP AM l'investissement responsable repose sur les six piliers détaillés ci-dessous. Les quatre premiers piliers contribuent à l'amélioration de nos pratiques de gestion, et ce, notamment via des idées d'investissement nouvelles, l'optimisation de la composition de nos portefeuilles, la maîtrise des risques et l'exercice de notre influence sur les entreprises et les différents marchés dans lesquels nous investissons. Les deux derniers piliers portants sur notre offre de produits responsables et sur nos pratiques en tant qu'entreprise.

1. Intégration ESG

Nos analystes et gérants de portefeuille prennent en compte de manière systématique les facteurs ESG les plus pertinents pour l'ensemble des processus d'investissement éligibles. Conformément aux convictions de BNPP AM, cette démarche leur permet d'identifier des risques et des opportunités dont les autres acteurs du marché n'ont pas nécessairement connaissance, ce qui leur apporte, selon nous, un avantage compétitif.

1. Le terme « filiale » s'applique à toute entité contrôlée directement ou indirectement par BNP Paribas Asset Management Holding, le sens à donner au mot « contrôle » étant défini à l'article L 233-3 du Code du Commerce français.

Toutes les données mentionnées dans ce rapport sont au 31/12/2021 et concernent BNP Paribas Asset Management, sauf si spécifié autrement.

Le processus d'intégration des facteurs ESG a été réalisé sur la base de principes communs. Entre fin 2018 et fin 2020, chaque processus d'investissement existant - et par définition, toute stratégie d'investissement éligible - a été examiné et approuvé par un comité de validation ESG. Depuis 2021, nous avons intégré cette étape de validation dans notre processus de développement de produits.

Notre politique d'intégration ESG peut être « non applicable » pour des produits spécifiques tels que les fonds indiciels et les fonds indiciels cotés (ETFs) ou les produits dédiés à un seul client. La majorité de nos fonds indiciels et ETFs appliquent toutefois des pratiques spécifiques d'investissement responsable telles qu'une approche à faible émission de carbone, thématique ou d'investissement socialement responsable (ISR).

2. Vote, dialogue et engagement

Nous avons établi des directives détaillées en matière de vote sur un certain nombre d'enjeux ESG. De plus, nous pensons qu'un dialogue renforcé avec les émetteurs contribue à rendre nos processus d'investissement plus solides et nous permet d'améliorer notre gestion des risques financiers et extra-financiers.

Nos gérants de portefeuille ainsi que nos experts du Sustainability Centre dialoguent avec les entreprises dans lesquelles nous investissons, avec pour objectif de les inciter à adopter des pratiques responsables et respectueuses de l'environnement. De plus, nous avons pour objectif de rencontrer fréquemment les instances gouvernementales et de place afin de discuter du cadre et des moyens mis en œuvre dans la lutte contre le réchauffement climatique.

3. Conduite responsable des entreprises et exclusions sectorielles

BNPP AM applique pour l'ensemble de ses stratégies d'investissement éligibles des exclusions ESG fondées sur les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Cadre de référence universel d'évaluation des entreprises et applicable à l'ensemble des secteurs industriels, le Pacte Mondial s'appuie sur des conventions internationales visant au respect des droits de l'Homme, au droit du travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption.

En complément des principes du Pacte mondial des Nations Unies, BNPP AM applique les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Des standards ESG spécifiques que doivent respecter les entreprises opérant dans certains secteurs sensibles en matière d'impacts sociaux et environnementaux sont également en place. Ils sont définis au sein de politiques sectorielles qui concernent, à ce jour, l'huile de palme, la pâte à papier, le charbon, l'énergie nucléaire, le pétrole & gaz non conventionnels, l'exploitation minière, l'amiante, l'agriculture et le tabac. Le non-respect des standards ESG définis par BNPP AM conduit à l'exclusion des sociétés du périmètre d'investissement.

Enfin, conformément à la réglementation, certains domaines comme celui des armes controversées (mines anti personnelles et armes à fragmentation) sont proscrits de tout investissement.

La politique de Conduite Responsable des Entreprises de BNPP AM et ses différentes composantes sont disponibles à cette adresse : [Code de Conduite Responsable et Exclusions sectorielles](#).

4. Une vision prospective

Nous pensons que trois thèmes clés sous-tendent un système économique plus durable et plus inclusif : la transition énergétique, la protection de l'environnement et l'égalité et la croissance inclusive. Nous avons défini un ensemble d'objectifs et mis au point des indicateurs de performance pour mesurer la façon dont nous contribuons à ces trois thèmes avec pour objectif d'aligner notre recherche, nos portefeuilles et notre engagement auprès des entreprises et des pouvoirs publics sur ces trois enjeux, que nous avons regroupés sous le sigle « 3E ».

5. Durable +

Notre gamme d'OPC² avec une approche extra-financière renforcée intègre les quatre piliers fondamentaux de notre approche responsable en y ajoutant : les stratégies « ESG renforcé » qui regroupent les fonds multi-facteurs, best-in-class et les fonds labélisés ; les stratégies « thématiques », pour investir dans les entreprises qui fournissent des produits et services offrant des solutions concrètes aux défis environnementaux et/ou sociaux et, enfin, les stratégies « à impact » pour générer, en plus de la performance financière, un impact environnemental et/ou social intentionnel, positif et mesurable.

6. Notre démarche RSE

En tant qu'investisseur responsable, nos pratiques doivent égaler, voire dépasser, les standards que nous attendons des entités dans lesquelles nous investissons. Nous intégrons ainsi le développement durable dans nos activités opérationnelles et citoyennes avec pour priorité : l'égalité femme/homme au sein de nos effectifs, la réduction de nos déchets et de nos émissions de CO₂ ainsi que l'aide à l'inclusion des jeunes en difficultés sur le marché du travail.

Le champ d'application de nos politiques de Conduite Responsable des Entreprises, d'intégration ESG et de vote et d'engagement s'applique à tous les fonds gérés activement par BNPP AM, à l'exception des produits dédiés à un seul client, où ces derniers ont la possibilité de ne pas appliquer l'ensemble de nos politiques.

Vous trouverez ci-dessous le détail du champ d'application de notre approche.

	FONDS	MANDATS	FONDS THÉMATIQUES, ISR ET À IMPACT	FONDS INDICIELS ET ETFs
INTÉGRATION ESG	✓	✓	✓	✗*
VOTE ET ENGAGEMENT	✓	✓	✓	✓
CONDUITE RESPONSABLE DE L'ENTREPRISE	✓	Option par défaut	✓	✗*
PERSPECTIVES : les « 3E »	✓	✓	✓	✓

*Pour ces fonds indiciels et ETFs appliquant une réplication parfaite et suivant des indices non liés à des critères ESG. Des exceptions peuvent s'appliquer aux fonds répliquant des indices liés à des critères ESG.

B) Moyens utilisés par l'entité pour informer ses clients

Nous nous engageons à délivrer un haut niveau de transparence à tous nos clients et à toutes les parties-prenantes.

Chaque année, nous publions notre rapport de développement durable (Sustainability), nos rapports d'engagement et de vote ainsi que notre rapport de transparence des PRI. L'ensemble de ces rapports témoignent de nos activités responsables sur la période. Nous synthétisons également ces contenus dans des supports accessibles pour rendre compte de nos avancées. L'ensemble de ces éléments, sont partagés avec nos clients tout au long de l'année.

Chaque semestre, nous publions le rapport d'impact social de nos fonds d'investissement solidaires. Ces derniers soutiennent le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS). Le rapport rend compte des investissements et de leurs impacts et éclaire nos clients sur les structures dans lesquels nous investissons leur épargne.

Chaque mois, nous publions des rapports et des fiches d'informations sur les fonds. Ces derniers contiennent entre autres des données ESG comme l'empreinte carbone, la notation ESG et la contribution ESG des portefeuilles par rapport à leur indice de référence.

Nous publions également des rapports sur mesure pour nos clients institutionnels que nous leur présentons à l'occasion de réunions. Les gérants de portefeuille s'associent à ces présentations au cours desquelles les sujets liés à la durabilité, à la performance financière et aux tendances de marché sont abordés.

Régulièrement

- Tout au long de l'année, nous publions, dans notre blog [Investors' Corner](#), des articles, des podcasts et des vidéos sur le thème de la durabilité.
- Nous publions les principales politiques, principes et rapports annuels portant sur le vote et l'engagement, sur une [page dédiée de notre site internet](#).
- Nous informons nos clients sur les nouveaux développements liés à notre politique de conduite responsable des entreprises, à notre méthodologie de notation ESG, à la réglementation (par exemple SFDR) ou à d'autres sujets en lien avec nos politiques.

Plusieurs de ces publications sont disponibles depuis [notre site web](#), notamment :

- Notre [Stratégie Globale "Sustainability"\(GSS\)](#)
- Notre [Code de Conduite Responsable et Exclusions sectorielles](#)
- Notre [Politique de vote](#)
- Notre [Politique d'engagement](#)
- Notre [Rapport Sustainability](#)
- Notre [Rapport de performances sociales](#)
- Notre [Dispositif de notation ESG](#)
- [L'empreinte carbone de nos portefeuilles](#)
- Pour nos fonds bénéficiant du label ISR, nous mettons en ligne des rapports ESG dédiés ainsi que des rapports de transparence. Ils sont accessibles dans la rubrique Recherche de fonds de nos sites Internet pays en sélectionnant l'indicateur « Investissement Socialement Responsable» puis la rubrique documents.

C) Produits financiers « article 8 » et « article 9 »

Les tableaux ci-dessous présentent la part des encours prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité. Les chiffres sont communiqués pour BNP Paribas Asset Management dans son ensemble et BNP Paribas Asset Management France.

1. Information pour BNPP AM

Total des encours BNPP AM	537,3 milliards d'€
Encours Intégration ESG (1)	330,5 milliards d'€
Total encours Articles 8 et 9 (Fonds Ouverts) (2)	229 milliards d'€
Encours Article 8 (Fonds Ouverts)	182,7 milliards d'€
Encours Article 9 (Fonds Ouverts)	38,5 milliards d'€

Information au 31/12/2021 pour BNPP AM

(1) Produit intégrant l'ESG dans leur approche d'investissement

(2) Fonds ouverts classifiés article 8 et article 9 selon SFDR

2. BNPP AM France

Total des encours BNPP AM France	282,9 milliards d'€
Encours Intégration ESG (1)	135,6 milliards d'€
Total Encours Articles 8 et 9 (2)	82,3 milliards d'€
Encours Article 8	74,9 milliards d'€
Encours Article 9	7,4 milliards d'€

Information au 31/12/2021 pour BNPP AM France

(1) Produit intégrant l'ESG dans leur approche d'investissement

(2) Fonds ouverts classifiés article 8 et article 9 selon SFDR

Vous retrouverez la liste complète des produits classifiés articles 8 et 9 pour BNPP AM France en Annexe.

D) Initiatives collaboratives et labels

Nous collaborons étroitement avec les instances de la place afin de promouvoir les meilleures pratiques dans le domaine de l'investissement responsable au niveau français, européen et international. Plusieurs membres du « Sustainability Centre » siègent au sein de différents organismes internationaux de la finance responsable.

Par exemple, Jane Ambachtsheer, notre responsable mondiale de la durabilité, est membre du comité exécutif de la TCFD - Task force on Climate-related Financial Disclosures. Il s'agit d'un groupe de travail mis en place à la suite de la COP 21 par le conseil de stabilité financière du G20. L'objectif étant de mettre en avant la transparence financière liée aux risques climats.

Michael Herskovich, notre responsable mondial Stewardship, est membre du conseil de International Corporate Governance Network (ICGN). Créé en 1995 par des investisseurs, l'International Corporate Governance Network a pour mission de promouvoir des normes efficaces de gouvernance d'entreprise et d'engagement des investisseurs afin de promouvoir des marchés efficaces et des économies responsables dans le monde entier.

BNPP AM est officiellement membre, ou s'associe de manière informelle, à un large éventail de réseaux d'investisseurs et de groupes de travail dans le monde entier, qui sont essentiels à notre engagement en matière de politique publique sur le développement durable. Nos principales collaborations sont les suivantes :

Organisation	Objectif
Asian Corporate Governance Association (ACGA) - 2013	Une organisation indépendante à but non lucratif dédiée à la collaboration avec les investisseurs, les entreprises et les régulateurs dans la mise en œuvre de pratiques de gouvernance d'entreprise performantes.
Asia Investor Group on Climate Change (AIGCC) - 2018	Une initiative visant à sensibiliser les détenteurs d'actifs et les institutions financières asiatiques aux risques et opportunités associés au changement climatique et à l'investissement à faible teneur en carbone. L'AIGCC étudie la possibilité de travailler sur la réglementation, principalement en Chine et au Japon.
Association Française de la Gestion financière (AFG)	L'association française de gestion financière est l'organisme professionnel représentant l'industrie de la gestion d'actifs. Les membres de l'AFG sont des gérants d'actifs français : soit des maisons entrepreneuriales de commerce, soit des filiales de groupes bancaires, d'assurance, ou de gestion monétaire.

Climate Action 100+	Lancée en 2017, cette initiative menée par 615 investisseurs, représentant plus de 60000 milliards de dollars d'actifs sous gestion, veille à ce que les entreprises représentant les plus grands émetteurs mondiaux de gaz à effet de serre prennent les mesures nécessaires contre le changement climatique. Elle a été créée à la suite de l'Accord de Paris de 2015, signé par près de 200 pays (et ratifié par 170), qui vise à limiter la hausse des températures moyennes mondiales en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et à poursuivre les efforts pour limiter le réchauffement à 1,5°C.
Coalition for Environmentally Responsible Economies (CERES) - 2005	CERES est une organisation à but non lucratif en matière de développement durable qui travaille avec les investisseurs et les entreprises les plus influents pour fonder un leadership et piloter des solutions sur l'ensemble de l'économie. Grâce à de puissants réseaux et à des activités de plaidoyer, CERES s'attaque aux plus grands défis mondiaux en matière de développement durable, incluant le changement climatique, la pénurie d'eau, la pollution, et les lieux de travail inéquitables.
Council of Institutional Investors (CII) - 2018	Association à but non lucratif et non partisane de détenteurs d'actifs, de gestionnaires d'actifs, et d'autres prestataires de services représentant environ 40 mille milliards de dollars d'actifs sous gestion. Les membres votants de CII comprennent des fonds de pension, des fonds d'entreprise, d'autres fonds d'avantages sociaux pour les employés, des dotations et des fondations représentant environ 4 mille milliards de dollars d'actifs. Les membres sans droit de vote de CII comprennent des sociétés de gestion d'actifs représentant plus de 35 milliards de dollars d'actifs. CII est une voix majeure pour une gouvernance d'entreprise efficace, des droits d'actionnaires solides, et des marchés de capitaux dynamiques, transparents et équitables. CII promeut des politiques qui améliorent la valeur à long terme pour les détenteurs d'actifs institutionnels américains et leurs bénéficiaires.
European Fund & Asset Management Association (EFAMA)	L'organisme européen de gestion des investissements, qui représente 28 associations membres, 60 sociétés membres, et 23 membres associés.
Global Network Initiative (GNI) - 2019	Le GNI est une organisation multipartite de défense des droits de l'homme, soucieuse des menaces que les gouvernements font peser sur la liberté d'expression et la vie privée dans le domaine numérique et qui représente les entreprises, les investisseurs, les universitaires, et les groupes de défense des droits de l'homme. Le GNI mène des activités de plaidoyer en matière de politiques publiques et de sensibilisation sur des questions connexes.
Hong Kong Green Finance Association (HKGFA) - 2018	BNPP AM est un des membres fondateurs de l'HKGFA, une organisation multipartite qui vise à améliorer le développement du financement vert à Hong Kong.
The Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC) - 2002	Plus de 170 investisseurs membres avec 23000 milliards d'euros d'actifs : la branche européenne de l'organisme pour la collaboration des investisseurs sur le changement climatique.
International Corporate Governance Network (ICGN) - 2012	Une organisation dirigée par des investisseurs, dédiée à la promotion de normes de gouvernance d'entreprise et d'actionnariat des investisseurs efficaces, afin de faire progresser les marchés et les économies durables dans le monde entier.

Investor Alliance for Human Rights - 2019	Fournit aux investisseurs une plateforme pour mobiliser les entreprises sur les principales questions relatives aux droits de l'Homme, ainsi que les États et les organismes réglementaires pour veiller à ce que ces derniers créent des politiques et des normes visant à prévenir et remédier aux violations des droits de l'Homme par les entreprises (lancé par l'ICCR).
Net Zero Asset Managers Initiatives (NZAM) - 2021	Un groupe international de gérants d'actifs s'étant engagé à soutenir l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici à 2050 ou au plus tôt, dans la lignée des efforts globaux visant à limiter le réchauffement à 1,5 degrés Celsius, et à soutenir les investissements alignés sur un zéro émission nette d'ici à 2050 ou au plus tôt.
Principes pour l'Investissement Responsable - 2006	Le PRI est le premier promoteur mondial de l'investissement responsable, s'employant à comprendre les implications des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance en matière d'investissement, et à soutenir son réseau international d'investisseurs signataires dans l'intégration de ces facteurs au sein de leurs décisions d'investissement et d'acquisition. Le PRI agit durablement dans l'intérêt de ses signataires, des marchés financiers et des économies dans lesquels ils opèrent et, fondamentalement, de l'environnement et de la société dans son ensemble. Les signataires gèrent plus de 70000 milliards de dollars.
Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) - 2017	Le FSB (Conseil de Stabilité financière) TCFD a élaboré des informations délibérées et cohérentes sur les risques financiers liés au climat à l'intention des entreprises pour qu'elles les exploitent afin de fournir des informations aux investisseurs, prêteurs, assureurs, et autres parties prenantes. La TCFD a reçu un soutien important de la part de grandes entreprises et organisations du monde entier (dont BNP Paribas et la Commission Européenne) depuis la publication de ses recommandations délibérées, en juin 2017.
Task Force on Nature-related Financial Disclosures (TNFD) - 2021	La TNFD est un groupe de travail sur les standards en matière d'information financière liée au capital naturel. Cette initiative vise à fournir un cadre permettant aux organisations de mesurer et agir en fonction de l'évolution des risques liés à la nature.
Climate Bonds Initiative (CBI) - 2019	CBI est une organisation internationale à but non lucratif, axée sur les investisseurs, et qui s'emploie exclusivement à mobiliser le marché obligataire de 100 milliards de dollars pour des solutions de lutte contre le changement climatique.

Retrouvez la liste complète des initiatives dont nous sommes membre en Annexe.

Certains des fonds dans le cadre de ce rapport ont obtenu les labels suivants :

Label ISR

Créé en 2016 par le Ministère de l'Économie et des Finances, le label a pour objectif de rendre plus visibles les produits d'investissement socialement responsables (ISR) pour les épargnants. Il cherche aussi à assurer que la gestion d'un fonds soit basée sur des méthodologies solides avec un haut niveau de transparence et de qualité de l'information.

Pour obtenir le label ISR, le fonds doit respecter certains critères portant notamment sur :

- Les objectifs (financiers et ESG) du fonds. Ceci comprend la vérification que ces objectifs sont clairement définis et décrits aux investisseurs et pris en compte dans la formulation de la politique d'investissement du fonds,
- La méthodologie d'analyse ESG et de notation des émetteurs mise en œuvre par la société de gestion,

- La prise en compte des critères ESG dans la construction et la vie du portefeuille,
- La stratégie d'engagement ESG avec les entreprises dans lesquelles le fonds investit (vote et dialogue),
- Une transparence renforcée de la gestion du fonds,
- La mise en évidence des impacts positifs de la gestion ESG sur le développement d'une économie durable.

Pour plus d'informations sur le label ISR, veuillez consulter le site:

<https://www.lelabelisr.fr/quest-ce-que-isr/>

Label « Towards Sustainability »

Crée en 2019 par l'association du secteur bancaire Belge Febelfin le label « Towards Sustainability » vise à aider tous les types d'investisseurs particuliers et institutionnels qui cherchent des solutions d'épargne et d'investissement plus durables. Il a pour but également d'encourager les institutions financières à offrir une gamme diversifiée et qualitative de produits durables.

- La norme de qualité aspire à relever le niveau des produits financiers socialement responsables et durables et à étendre ses principes aux produits financiers traditionnels,
- Le label vise à inspirer confiance et à rassurer les investisseurs potentiels sur le fait que le produit financier est géré dans une optique de durabilité et n'est pas exposé à des pratiques très peu durables,
- La supervision indépendante par l'agence centrale de labellisation (CLA) protège l'intégrité de la norme de qualité et du label, et gère son développement continu.

Pour plus d'informations sur le label Towards Sustainability , veuillez consulter le site:

[L'initiative « Towards Sustainability » | Towards Sustainability](#)

Label Finansol

Créé en 1997, le label Finansol vise à distinguer les produits d'épargne solidaire des autres produits d'épargne grand public. Il garantit à l'épargnant la contribution effective de son investissement à des activités solidaires, et assure concomitamment de l'engagement de l'intermédiaire financier. Le label repose sur plusieurs critères, principalement de solidarité et de transparence & information à l'égard de l'association. D'autres critères entrent également en ligne de compte, tels l'examen des frais de gestion ou la promotion active des produits d'épargne solidaire. Ce label est attribué au moyen du Comité du label Finansol qui examine les candidatures et le respect des critères du label. Il s'obtient en suivant plusieurs étapes : adhésion à l'association, remise du dossier de candidature, examen du dossier, décision du Comité, et contrôle annuel du respect des critères.

Pour plus d'informations sur le label Finansol , veuillez consulter le site :

<https://www.finance-fair.org>

CIES

Le label attribué par le CIES (Comité Intersyndical de l'épargne Salariale) a pour objectif de faciliter l'accès de tous les salariés à l'épargne salariale, en proposant des produits d'épargne salariale contrôlés et suivis. Il vise à favoriser les comportements d'entreprise socialement responsables à obtenir la législation la plus favorable possible à l'épargne salariale, dans le strict respect de la primauté des salaires.

Pour plus d'informations sur le label CIES, veuillez consulter le site : <https://www.ci-es.org>

II. Moyens internes déployés par l'entité

A) Moyens dédiés à la prise en compte des critères esg dans la stratégie d'investissement

1. Les ressources humaines

Au sein du Sustainability Centre

Le « Sustainability Centre » de BNPP AM guide notre approche en matière d'investissement responsable. Ce centre de 29 experts est responsable de la définition et de la mise en œuvre de notre Stratégie Globale « Sustainability » (GSS) et de notre politique de conduite responsable de l'entreprise. Ces deux outils jouent un rôle crucial dans le suivi de l'impact et des progrès de BNPP AM en matière de développement durable. Le Sustainability Centre fournit aux équipes de gestion des recherches, des analyses et des données liées aux entreprises et aux différents secteurs d'activités. Il les assiste également pour intégrer pleinement les risques et les opportunités liés au développement durable au sein des stratégies d'investissement. Ce travail est mené par nos analystes en recherche ESG qui s'appuient sur des sources variées de données et de recherche externes, et qui proposent des formations et supports pédagogiques à l'ensemble des collaborateurs. Au sein du Sustainability Centre, différentes équipes forment une expertise ESG pluridisciplinaire.

La Recherche ESG

L'équipe Recherche ESG est composée de 13 analystes extra-financiers couvrant des secteurs et thématiques spécifiques.

S'appuyant sur son expérience et son expertise, l'équipe a développé un système de notation extra-financière propriétaire des émetteurs. Afin de renforcer globalement l'intégration des critères ESG, les analystes extra-financiers partagent la recherche ESG avec les différents centres de gestion de BNPP AM afin qu'ils puissent intégrer les éléments ESG dans leurs stratégies.

Vote & Engagement

Cette équipe, composée de 6 personnes, assume les responsabilités suivantes :

- Le dialogue permanent auprès des entreprises considérées « à risque » afin de promouvoir les meilleures pratiques et une gestion efficace des risques ESG,
- Le partage de nos préoccupations lors des votes aux Assemblées Générales et lors des dialogues avec les émetteurs,
- L'influence auprès des pouvoirs publics afin d'encourager la réglementation autour du développement durable,
- Le développement de partenariats et de collaborations avec le monde universitaire et d'autres parties prenantes (comme les ONG) sur des projets de recherche et d'engagement,
- La sélection d'organismes externes appropriés (PRI, IIGCC, etc.) et le degré d'implication (conseil, comité, etc.).

Spécialistes ESG

L'équipe, composée de 4 personnes, est responsable de l'animation ESG via notamment :

- La formation des gérants de portefeuilles, des analystes, et d'autres membres des équipes de gestion sur les questions de développement durable ;
- La coordination de la communication sur les thématiques ESG, en étroite collaboration avec le marketing, les équipes de communication et les équipes de gestion ;
- La gestion du réseau de Champions ESG au sein de BNPP AM. Ce réseau est composé de 170 personnes qui travaillent au sein des équipes de gestion et des ventes. Elles font le lien entre nos équipes d'investissement et commerciales avec notre Sustainability Centre (voir point dédié à la page suivante).
- L'assistance auprès des équipes de vente dans le développement commercial et la gestion de la relation client ;
- La liaison avec les clients et les équipes produits sur les thèmes de l'ISR, de la durabilité et les produits labellisés ESG, afin de contribuer au développement et à la promotion de nos solutions responsables.

Investissement Solidaire

L'équipe d'Investissement Solidaire, composée de 3 personnes effectue notamment l'analyse des investissements à impact et solidaire, les rapports liés et sont le point de contact sur toutes les questions liées à ces investissements.

La Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE)

Un collaborateur est en charge des missions de RSE. Il est responsable de :

- Développer et déployer des politiques et stratégies RSE pour BNPP AM lorsque cela est nécessaire,
- Œuvrer avec les principales parties prenantes au sein des Ressources Humaines (formation et rémunération), de l'Opérationnel, du Marketing, et de la Communication, pour le déploiement de nos approches de durabilité et de RSE,
- S'engager activement auprès du département RSE du Groupe BNP Paribas,
- Promouvoir l'approche de BNPP AM en matière de RSE et le développement de sa culture ESG par la rédaction d'articles internes et externes, et par l'intervention au cours d'événements,
- Rédiger les rapports et objectifs RSE annuels et long-termes de BNPP AM.

Au sein des équipes de gestion

Les analystes et les gérants de portefeuilles intègrent les critères ESG dans l'évaluation des actifs, entreprises, titres souverains et dans leurs processus de prise de décision. Cela est au cœur de tous nos processus d'investissement éligibles. La mise en œuvre réussie des principes d'intégration ESG, y compris surpasser l'indice ESG et l'empreinte carbone de référence, est un objectif clé de nos responsables des investissements et communiqué aux équipes, le cas échéant.

ESG champions

Notre réseau de plus de 170 champions ESG joue un rôle essentiel en faisant le lien entre nos équipes d'investissement et commerciales avec notre Sustainability Centre. Le réseau est soutenu par les experts de l'équipe Product & Strategic Marketing. Les Champions ESG sont experts en la matière au sein de leurs équipes, suivent une formation spécialisée et ont des objectifs de performance liés à ces responsabilités.

Ils se réunissent tous les mois, reçoivent de l'information et bénéficient de formations pour se tenir au courant de l'évolution des marchés ESG, de notre méthodologie ESG, de nos politiques d'exclusion et de nos activités de vote et d'engagement.

Groupe de recherche quantitative (QRG)

Les membres de cette équipe co-développent la méthodologie de notation ESG avec le Sustainability Centre et analysent le lien entre l'intégration ESG et la performance des investissements.

Product Strategy and Marketing (PSM)

Les membres de cette équipe prennent en charge la transformation responsable de la gamme de produits. Cela comprend notamment :

- La classification réglementaire des produits selon le règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 (SFDR – Sustainable Finance Disclosure Regulation) et selon la position-recommandation AMF 2020-03 et leur bonne retranscription dans les documents réglementaires et sur nos sites internet,
- L'étude et la mise en conformité des produits avec les labels existants, ainsi que le suivi des différents audits de certification,
- Le bon référencement des caractéristiques ESG de nos fonds dans nos bases de données internes mais également externes,
- Les études de positionnement de notre offre de fonds responsable sur le marché et vis-à-vis de la concurrence,
- L'innovation produit afin d'enrichir continuellement notre offre de produits responsables.

2. Les ressources techniques

Notre analyse et notre recherche ESG sont indépendantes et fondées sur une variété de sources qui ne se limitent pas aux fournisseurs de données ESG. Ils comprennent les connaissances que nous acquérons en participant à divers forums et communautés d'investissement, nos relations avec les établissements universitaires et d'autres partenaires de la société civile.

Nous sélectionnons nos fournisseurs de données au moyen d'un processus de vérifications en deux étapes. Les courtiers ESG sont sélectionnés, suivis et évalués au travers d'un processus formel organisé par un département dédié. Ce processus est formalisé une fois par an lors d'un Comité dédié au suivi de l'ensemble des courtiers.

Prestataires externes spécialisés

- **Sustainalytics** fournit des mesures de données brutes que nous utilisons de façon sélective pour alimenter notre modèle de notation ESG. Nous utilisons également ce fournisseur pour son offre d'analyse et de controverses par rapport au Pacte Mondiale des Nations Unies..
- **Trucost, CDP, 427, TPI et SBTi** : nous utilisons ces fournisseurs de données pour notre analyse des changements climatiques et des risques physiques. Trucost nous fournit également des données sur les émissions de carbone de scope 1, 2 et 3.
- **CDP, Trucost, Forest 500, TRASE, SPOTT, FAIRR, et Iceberg Data Lab** : ces prestataires nous fournissent des mesures concernant l'eau, la déforestation et la biodiversité que nous utilisons pour évaluer et rendre compte de l'empreinte biodiversité de nos portefeuilles et de nos investissements.
- **ISS et Proxinvest** fournit leurs recherches sur la gouvernance et les données brutes que nous utilisons pour alimenter notre dispositif de notation ESG.
- **Beyond Ratings** fournit notre cadre de recherche et de notation souverains ESG.
- **Vigeo Eiris** est une autre base de données que nous utilisons pour le suivi des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des controverses.
- Les courtiers ESG et grand public nous fournissent des documents de recherche et d'autres renseignements sur le marché.

Dans l'ensemble le budget consacré par BNP Paribas Asset Management pour les moyens dédiés à la prise en compte des critères ESG s'élève à 9.8 M€ sur l'exercice 2021.

B) Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entité

1. La formation

L'investissement responsable et les enjeux ESG évoluent rapidement et il est essentiel que nos employés suivent le rythme des changements pour atteindre leurs objectifs. Nous investissons massivement pour nous assurer que nos équipes de gérants, comme l'ensemble de nos collaborateurs clés, soient à la pointe des connaissances en matière d'investissement et de développement durable. Depuis le lancement de notre GSS, le Sustainability Centre est en charge de la formation adaptée à différents types de collaborateurs :

Les ESG Champions au sein des équipes d'investissement et commerciales

Notre réseau de plus de 170 champions ESG joue un rôle essentiel en faisant le lien entre nos équipes d'investissement et nos équipes commerciales avec notre Sustainability Centre. Le réseau est soutenu par l'équipe Product & Strategic Marketing. Les Champions ESG sont experts en la matière au sein de leurs équipes respectives, ils poursuivent une formation spécialisée et ont des objectifs de performance liés à ces responsabilités.

Ils se réunissent tous les mois, reçoivent de l'information et bénéficient de formations pour se tenir au courant de l'évolution des marchés ESG, de notre méthodologie ESG, de nos politiques d'exclusion et de nos activités de vote et d'engagement. Parmi les sujets abordés avec eux en 2021 :

- Mises à jour de notre méthodologie de notation ESG,
- Changements réglementaires, dont le règlement européen (UE) 2019/2088 relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, ou Règlement SFDR,
- Mise à jour des mesures en matière de Neutralité Carbone,
- Avancées de la COP26 (Climat) et de la COP 15 (Biodiversité),
- Point sur notre politique de vote 2021 et résultats de la saison de vote de 2020- Point sur notre modèle de croissance inclusive,
- Point sur notre stratégie de données ESG,
- Introduction aux outils de mesure pour la biodiversité et feuille de route biodiversité,
- Processus d'examen qualitatif pour les émetteurs à notation faible,
- Mesures des empreintes eau et forêts et impact sur les investissements.

En 2022, les formations certifiantes ESG sont devenues obligatoires pour les champions ESG. Cela leur fournit une base homogène de connaissances sur l'investissement responsable pour leur permettre de mieux mettre en pratique les connaissances partagées lors des réunions mensuelles. Au total, 88 collaborateurs ont déjà obtenu une certification en finance responsable, telle que le « Certificate in ESG Investing » (CFA) à fin décembre 2021.

L'ensemble de nos collaborateurs

Nos programmes RSE, notre plateforme d'e-learning ou encore les événements qui sont régulièrement organisés pour nos collaborateurs sont autant d'occasion pour eux de se former aux sujets liés au développement durable. Voici quelques exemples de formations ou d'événements disponibles en interne sur ces sujets :

- Le développement durable était le thème central de notre « Investment Symposium » 2021, un événement annuel qui portait sur la façon de l'intégrer et de l'utiliser dans nos portefeuilles. Plusieurs experts externes ont échangé avec nos équipes d'investissements et nos commerciaux sur le thème de la transition vers un nouveau modèle économique, en identifiant les tendances contributrices d'un monde plus responsable et inclusif.
- Nous avons intégré le développement durable dans notre programme de formation FAME (Financial & Asset Management Expertise) et à notre « Demystification series » conçue pour le plus grand nombre.
- Nous poursuivons le déploiement de nos vidéos de formation en ligne sur l'investissement responsable. Des vidéos de 6 à 10 min, soit un temps de visionnage adapté et accessible à l'ensemble de nos collaborateurs.
- Nous invitons nos collaborateurs à échanger sur des sujets liés à l'investissement responsable comme l'économie circulaire, le changement climatique et l'« impact investing », notamment au travers d'ateliers avec des experts, des conférences avec des scientifiques et via la plateforme « We Engage » du groupe BNP Paribas.
- 17 collaborateurs ont terminé le programme de certification interne développé par BNP Paribas avec l'Institute for Sustainable Leadership de l'Université de Cambridge : « CISL Positive Impact Business Certified Training ». Ce programme dédié à la finance responsable est une formation de 7,5 jours, en ligne, en 2021, sur une période de trois mois. À l'issue de leur formation, les diplômés deviennent des Pionniers de l'Impact Positif. Ils constituent ainsi une communauté d'experts internes en développement durable qui travaillent au sein du Groupe BNP Paribas et qui, dans le cadre de leurs travaux de formation, développent des projets qui stimulent l'impact positif au sein de l'organisation.

En ce début d'année 2022 nous avons élaboré une stratégie de formation sur le thème de la durabilité pour répondre de façon exhaustive aux besoins de perfectionnement professionnel de nos collaborateurs via des parcours d'apprentissage établis en fonction de groupes prédéfinis et, dans certains cas, intégrés à leurs objectifs.

2. La stratégie de communication

Le dialogue instauré par nos équipes commerciales avec nos clients sur l'investissement responsable est essentiel. Pour cela, il est important de doter nos commerciaux des bons outils, aux formats variés et à vocation pédagogique, pour assurer un dialogue pertinent et utile à nos clients. Les équipes marketing et communication sont engagées depuis longtemps pour rendre compte de nos actions et produire de multiples supports (brochures, vidéos, podcasts, événements, articles, infographies) permettant à nos clients de comprendre les enjeux et les opportunités qu'offre la durabilité. Pour améliorer l'efficacité de nos dispositifs de communication client, un comité de coordination sustainability se réunit chaque mois avec des membres des équipes commerciales, marketing, communication et du Sustainability Centre, pour coordonner les différents plans d'activation et partager les bonnes pratiques.

En 2021, des campagnes dédiées ont été lancées en direction de nos clients via nos responsables de relations commerciales autour de la réglementation SFDR, de nos activités de vote et d'engagement, de notre feuille de route biodiversité. Un poste de chargé de communication client a également été créé avec un périmètre couvrant les sujets d'investissement responsable. Près d'une dizaine de kits de communication couvrants la durabilité ont été ainsi créés et diffusés aux équipes commerciales pour communiquer auprès des clients.

En 2022, nous prévoyons de continuer de renforcer notre dispositif de communication envers nos clients et toutes nos parties prenantes : supports pédagogiques, rubrique dédiée à nos activités de vote et d'engagement, sur notre site internet, kit pédagogique sur l'investissement responsable pour nos conseillers clientèles, amélioration de nos reporting.

3. Informations relatives au développement de produits financiers et services associés à ces actions

Nous avons renforcé nos moyens humains et informatiques afin d'organiser et garantir la transformation durable de nos produits financiers en conformité avec les réglementations qui sont entrées en vigueur en 2021.

Ces renforcements nous ont permis de respecter les délais de mise en conformité de nos documents réglementaires avec le règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR: Sustainable Finance Disclosure Regulation) et de la position-recommandation AMF 2020-03 ; nous avons ainsi travaillé au repositionnement de nos fonds et avons classé en article 8 ou 9 selon la réglementation SFDR 81% de nos fonds ouverts au niveau de BNPP AM, à fin décembre 2021. Enfin, nous avons maintenu notre positionnement de premier plan en termes de fonds labellisés en Europe (marché belge et français essentiellement).

Dans la continuité du renforcement de nos moyens humains et informatiques, en 2022 nous préparons activement notre offre de produits financiers afin de répondre aux préférences durables MIFID 2 qui entreront en vigueur en août 2022 ainsi qu'à l'entrée en vigueur des standards techniques réglementaires attendus en lien avec SFDR et le règlement taxonomie en janvier 2023 et nous renforçons nos équipes afin de pouvoir élargir l'intégration de nos méthodologies ESG à des classes d'actifs plus complexes (dette émergente, dette privée, etc...)

En complément de la mise en œuvre de la réglementation durable, nous continuons de développer notre offre de produits financiers notamment notre offre de fonds thématiques, qui s'articule autour de nos « 3E » tel que décrit précédemment. En 2021, nous avons notamment lancé un fonds répondant aux enjeux liés à la biodiversité (BNP Paribas Funds Ecosystem Restoration), un fonds obligations sociales (BNP Paribas Funds Social Bond). Nous continuerons de développer notre gamme de fonds thématiques durables.

III. Prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité

A) Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance

BNP Paribas Asset Management France (« BNPP AM France ») est une société par actions simplifiée (SAS), à conseil d'administration statutaire. BNPP AM France est, par les encours gérés, la principale société de gestion du métier gestion d'actifs du Groupe BNP Paribas : BNP Paribas Asset Management (« BNPP AM »).

S'agissant des organes d'administration, de surveillance et de direction de BNPP AM France, il est à noter que le Conseil d'administration (« CA ») de BNPP AM France comprend 8 membres (listés ci-après) et que ses missions l'amènent à s'investir en détail, depuis de nombreuses années, dans la thématique ESG. Notamment, le CA de BNPP AM France assure la supervision de la politique de vote, de la politique RSE et de la stratégie de gouvernance durable de la société (et de ses succursales). Plus généralement, le CA de BNPP AM France supervise la GSS déployée au sein de BNPP AM France, dont les mises à jour significatives et le compte rendu d'exécution lui sont présentés.

1. Sandro Pierri, Président de BNPP AM France et de son CA, a effectué l'ensemble de sa carrière dans la gestion d'actifs. Il a été responsable mondial des ventes de BNPP AM de 2017 à mi-2021 et est depuis juillet 2021, son responsable exécutif mondial. De par ses fonctions, Sandro a participé à l'élaboration de la stratégie ESG de BNPP AM, dont il connaît en détail les différents aspects (notamment : principes de l'intégration ESG dans la gestion, stratégies d'engagement de BNPP AM avec ses clients et avec d'autres investisseurs, aspects règlementaires, identification et gestion des risques en matière de durabilité, Responsabilité Sociale d'Entreprise -RSE- de BNPP AM).
2. Jane Ambachtsheer est une experte de longue date dans le domaine du développement durable avec plus de 20 années d'expérience. Elle est depuis 2018, responsable mondiale du « Sustainability Centre » de BNP Paribas Asset Management. Sous son impulsion et grâce à sa coordination, BNPP AM a défini et mis en œuvre avec efficacité la stratégie globale « Sustainability » (GSS). Auparavant, Jane a travaillé 18 ans auprès de la société de conseil en investissements Mercer, où elle a fondé l'activité d'Investissements Responsables en tant qu'Associée. Elle a également été consultante auprès des Nations Unies lors de la création des Principes pour l'investissement responsable (PRI). En outre, Jane intervient régulièrement sur les sujets qui relient le développement durable et le climat à la finance et à l'investissement. Elle siège également aux conseils de plusieurs organisations environnementales. Par exemple, elle est administratrice du Carbon Disclosure Project (CDP) et membre du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (Task Force on Climate-related Financial Disclosures, TCFD).
3. David Vaillant est depuis 2019, responsable mondial Stratégie, Finances et Participations de BNPP AM, et est Directeur Général Délégué de BNPP AM France depuis 2020. A ce titre, David est associé à l'élaboration de la stratégie globale Sustainability (GSS) de BNPP AM, qui forme partie intégrante de la stratégie de BNPP AM. En outre, David est enseignant à HEC, où il a conçu et mis en œuvre un programme de formation dédié à l'ESG. Par ailleurs, David est diplômé (depuis quelques mois) du « Cambridge Institute for Sustainability Leadership ».
4. Marion Azuelos est depuis 2010, responsable mondiale des ressources humaines de BNPP AM. Sous son égide et en lien avec le Groupe BNP Paribas, BNPP AM a défini et mis en œuvre avec succès une politique innovante et reconnue en matière de diversité et d'inclusion, d'équilibre femmes-hommes, de développement des collaborateurs, de promotion de valeurs en phase avec des objectifs sociaux durables (notamment : bien-être, équilibre entre vie privée et professionnelle, relations avec la communauté, traitement des déchets, réduction de l'empreinte carbone, etc.). En outre, Marion intervient régulièrement dans des colloques et séminaires, notamment sur la diversité femmes-hommes.

5. Cécile Lesage est responsable mondiale Finances de BNPP AM [depuis 2015], après avoir été responsable adjointe depuis 2010. A ce titre, Cécile a contribué à l'élaboration de la GSS de BNPP AM, à travers le volet financier de ses plans stratégiques.
6. Denis Panel est responsable mondial du Pôle de gestion Multi Assets et Quantitative Strategies (« MAQS ») depuis 2017, après plus de 20 ans de carrière dans les métiers de l'investissement. Dans ces responsabilités, Denis a assuré la mise en place des processus d'intégration des risques en matière de durabilité dans les comités d'investissement de ses équipes de gestion. En particulier, Denis est membre du « Sustainability Committee » de BNPP AM, dont l'objectif est de définir et suivre la politique de BNPP AM en matière d'investissement durable. Par ailleurs, Denis est candidat (promotion 2023) au programme de formation du « Cambridge Institute for Sustainability Leadership ».
7. et 8. François Delooz et Arnaud de Servigny sont administrateurs indépendants de BNPP AM France depuis 2016. A ce titre, ils ont contribué à l'orientation stratégique de cette société notamment lors de l'établissement de sa GSS. En tant que Président et membre (respectivement) du comité d'audit et des risques de BNPP AM France, François et Arnaud ont pu revoir en détail les dispositifs d'intégration des risques en matière de durabilité, ainsi que le contrôle interne y afférent. Ils ont ainsi une connaissance fine des enjeux et des aspects techniques de ces sujets. En outre :
 - Arnaud de Servigny est membre depuis mi-2018 du conseil d'administration de la société de gestion britannique cotée IMPAX, spécialiste reconnu de l'investissement durable.
 - François Delooz a acquis, par ses responsabilités professionnelles et au sein de l'association de Place AFG (« Association Française de la Gestion financière »), une expertise règlementaire pointue, couvrant les aspects ESG notamment.

B) Politiques de rémunération

L'ensemble des informations sur la manière dont la politique et les pratiques de rémunération sont adaptées à l'intégration des risques en matière de durabilité sont disponibles [ici](#).

C) Intégration des critères ESG dans le règlement interne du conseil d'administration

Le règlement intérieur du conseil d'administration de BNPP AM France prévoit que ce dernier agit en toute circonstance en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux et prend en compte des critères de qualité de gouvernance dans le cadre de son fonctionnement (formation, déontologie, compétences, éthique, etc.)

D) Loi Rixain

BNPP AM France se fixe un objectif de 25% de représentation féminine parmi ses équipes, organes et responsables chargés de prendre des décisions d'investissement, à fin 2022.

Il est noté que ce pourcentage est inférieur à la part des femmes dans les effectifs de BNP Paribas Asset Management en France, mais qu'il apparaît très supérieur à la part des femmes actuellement généralement observée dans la profession de gestion de portefeuilles, qui est historiquement, particulièrement masculine.

IV. Stratégie d'engagement de l'entité

A) Présentation de la stratégie d'engagement

Nous avons établi des politiques détaillées en matière de vote sur un grand nombre d'enjeux ESG. De plus, nous pensons qu'un dialogue renforcé avec les émetteurs peut améliorer nos processus d'investissement et nous permettre de mieux maîtriser les risques sur le long terme.

Nos gérants ainsi que nos experts du Sustainability Centre de BNPP AM dialoguent avec les entreprises dans lesquelles nous investissons, avec pour objectif de les inciter à adopter des pratiques responsables et respectueuses de l'environnement.

Les moyens d'engagement avec les entreprises sont multiples. BNPP AM s'implique activement dans la promotion des aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance auprès des entreprises. Cela a pour but d'améliorer la performance à long terme de nos investissements et d'encourager les meilleures pratiques de gouvernance et de responsabilité sociale et environnementale. Ce dialogue avec les sociétés se manifeste notamment dans notre activité de vote. Le dialogue avec les sociétés peut être engagé de notre propre initiative ou à la demande de l'émetteur. Il se concentre sur nos principales positions en termes d'actifs ou dans lesquelles nous détenons une part significative du capital.

Notre engagement peut être individuel ou nous pouvons participer à des initiatives collaboratives. BNPP AM est officiellement membre, ou s'associe de manière informelle, à un large éventail de réseaux d'investisseurs et de groupes de travail dans le monde entier.

En tant que gérant d'actifs, nous nous engageons à agir dans le meilleur intérêt de nos clients. Depuis 2012, nous maintenons un dialogue approfondi avec les entreprises dans lesquelles nous investissons. Ce dialogue a pour but de les encourager à adopter les meilleures pratiques et stratégies ESG et à améliorer leur transparence en la matière. Nous nous efforçons de nouer un dialogue constructif afin de mieux comprendre les pratiques des entreprises dans lesquelles nous investissons. Nous considérons que s'engager de cette façon avec les entreprises fait partie intégrante de notre devoir d'investisseur responsable.

Les engagements fructueux reposent souvent sur le développement de relations de longue durée, basées sur la confiance et la compréhension mutuelle. Chaque année, nous rencontrons de nombreux émetteurs afin d'obtenir des informations aidant à la prise de décision d'investissement et aux notations ESG. Ces réunions nous permettent également d'exprimer un point de vue et plaider en faveur d'un changement de politique ou de pratique de la part de ces entreprises.

La décision de s'engager auprès d'une société plutôt qu'une autre repose sur deux types de considérations - thématiques et pratiques, comme expliqué ci-dessous :

Thématique	Pratique
L'urgence et la gravité de la question.	La taille de nos encours.
La nécessité de clarifier ou d'évaluer la performance d'une entreprise dans un domaine et/ou en relation avec nos normes de conduite responsable des affaires ou nos politiques sectorielles.	L'accès satisfaisant à la société, soit directement soit par l'intermédiaire de nos sociétés affiliées ou de nos gestionnaires délégués.
La cohérence avec notre stratégie mondiale de développement durable, la stratégie globale Sustainability (GSS), et de stratégie de vote et d'engagement	Notre estimation sur la probabilité de succès.

La performance ESG globale de la société.	Les besoins identifiés par nos partenaires concernant les engagements collaboratifs des investisseurs, tels que Climate Action 100+, CERES ou l'« Institutional Investors Group on Climate Change » (IIGCC).
Le rôle que joue l'émetteur dans la création ou l'exacerbation du risque à gérer (par exemple, concernant un engagement sur le changement climatique, que l'entreprise soit lourdement émettrice de gaz à effet de serre).	Notre expérience passée de l'engagement avec l'entreprise et le degré de réactivité de l'entreprise sur le sujet.
L'importance de la question pour l'entreprise et pour le secteur dans lequel elle opère.	

Notre GSS, présentant nos priorités en matière de durabilité, est réexaminée tous les trois ans. Nos engagements sont à la fois réactifs et proactifs.

Pour plus d'information voir notre [Politique d'engagement](#).

B) Présentation de la politique de vote

Nous exerçons notre droit de vote aux assemblées générales pour promouvoir les meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise, de responsabilité sociale et de protection de l'environnement. Voter aux assemblées générales constitue un élément important du dialogue avec les entreprises dans lesquelles nous investissons pour le compte de nos clients et fait partie intégrante des processus de gestion. Le dialogue actionnarial permet de communiquer notre politique de vote pour promouvoir les meilleures pratiques de gouvernance, d'obtenir une meilleure information sur les projets proposés en assemblée, et de faire part de nos éventuelles réserves sur des résolutions.

Notre politique de vote encourage six grands principes de gouvernance :

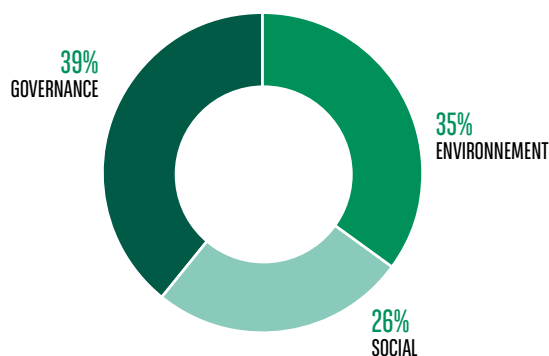
- agir dans l'intérêt à long terme des actionnaires,
- protéger le droit des actionnaires,
- veiller à une structure de conseil indépendante et efficace,
- aligner les structures de rémunérations avec l'intérêt à long terme des actionnaires,
- divulguer des informations exactes, adéquates et en temps opportun,
- veiller à la bonne performance environnementale et sociale

Notre politique de vote est disponible [ici](#).

C) Bilan de la stratégie d'engagement

En 2021, notre équipe Stewardship a dialogué avec 296 entreprises à travers de 528 échanges. Dans 35% des cas, le dialogue portait sur des questions environnementales, 26% sur des questions sociales et 39% sur des questions de gouvernance. Les gérants de portefeuille se sont également entretenus avec les entreprises dans le cadre de leur processus d'investissement, mais cet engagement n'est pas présenté ici.

Répartition du dialogue avec les entreprises par thème ESG



Nous menons 3 types d'engagement :



1.

L'engagement lié à la gouvernance et au vote

Promouvoir les bonnes pratiques de gouvernance au sein des entreprises dans lesquelles nous investissons, dans le cadre de notre dialogue permanent avec elles. Les objectifs varient selon les sociétés, en fonction de notre analyse de leur performance sur des questions de gouvernance.



2.

L'engagement thématique

Dialoguer avec les entreprises sur nos 3E : La transition Énergétique, la protection de l'Environnement, l'Égalité et la croissance inclusive. Les objectifs sont spécifiques à chaque entreprise en fonction de son impact sur la thématique, de son score ESG ou encore de l'évaluation faite par des sources externes.

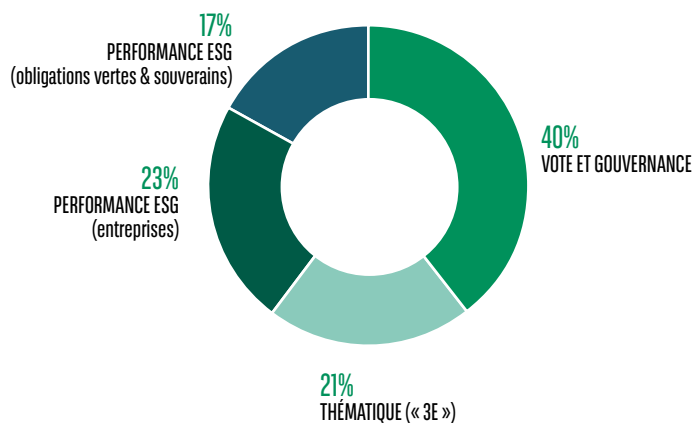


3.

L'engagement lié à la performance ESG

Dialoguer avec les entreprises et les États sur leur performance ESG. Les objectifs varient : Il peut s'agir de vérifier si les entreprises enfreignent notre politique de Conduite Responsable des Entreprises, d'échanger sur les raisons d'un mauvais score ESG ou des événements spécifiques, comme les émissions d'obligations vertes.

Répartition du dialogue par stratégie d'engagement



Plusieurs exemples d'engagement au cours de l'année 2021 sont disponibles dans notre dernier rapport extra-financier disponible : [ici](#).

D) Bilan de la politique de vote

Le choix des titres sur lesquels nous exerçons le droit de vote répond à un double objectif : concentrer nos efforts sur les positions représentant une proportion prépondérante de nos actifs sous gestion, et participer aux assemblées générales des sociétés dans lesquelles nos gestions collectives détiennent une part significative du capital.

Nous votons lorsque nos positions agrégées répondent au moins à l'une des trois conditions suivantes :

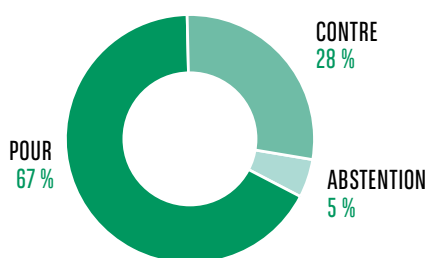
- Elles représentent 90% du total cumulé de nos positions en actions,
- Elles constituent 0,1% ou plus de la capitalisation boursière de la société,
- Sur demande ad hoc.

En 2021, nous n'avions pas de programme de prêt de titres en place.

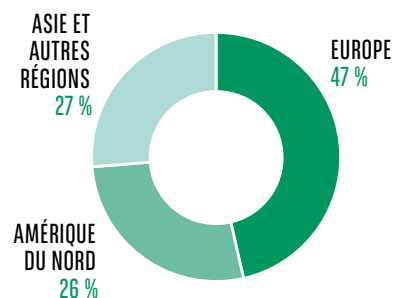
En 2021, nous avons voté à 2 098 assemblées générales principalement en Europe. Sur les 28 276 résolutions auxquelles nous avons votées, 27 450 étaient soumises par des entreprises et 826 par des actionnaires. Parmi celles soumises par les entreprises, nous avons voté favorablement à 67 % des résolutions proposées par la direction (soit 18 304 résolutions) et nous nous sommes opposés à 33 % (nous nous sommes abstenus sur 1 328 points et avons voté « contre » pour 7 818 points).

Dans notre périmètre de vote, nous avons voté à 2098 assemblées générales en 2021, principalement en Europe

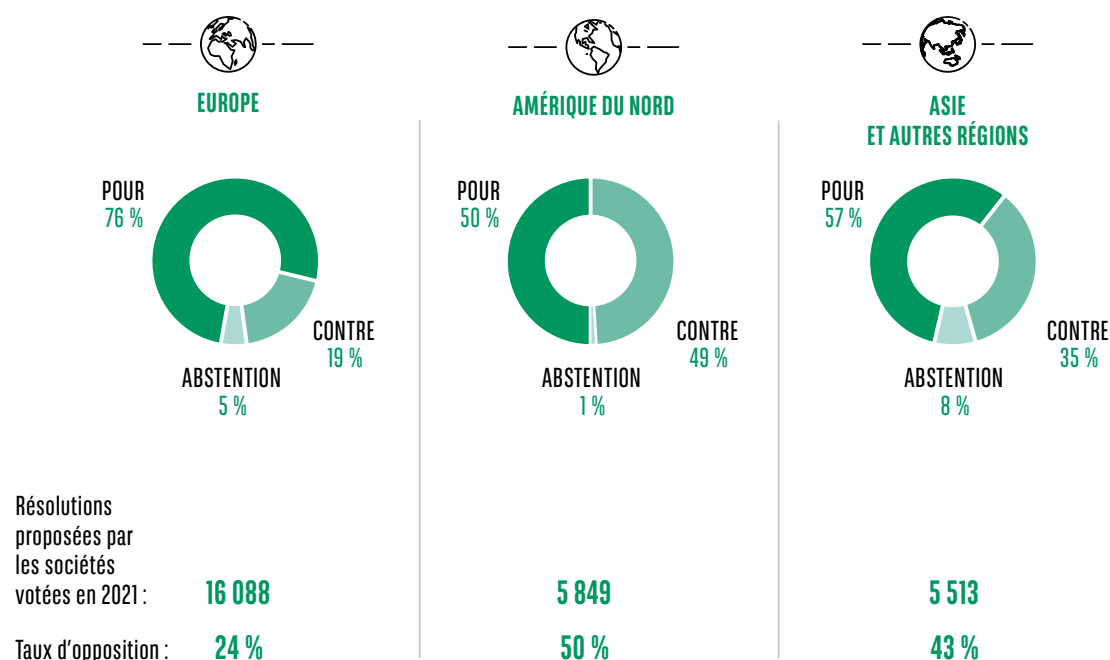
Vote sur les résolutions proposées par les sociétés



Répartition géographique



Zoom par zone géographique



Les titres susmentionnés ne sont donnés qu'à titre d'illustration. Ils ne sont pas destinés à solliciter l'achat de ces titres et ne constituent pas un conseil ou une recommandation d'investissement.

Les résolutions proposées par les sociétés pour lesquelles nous nous sommes abstenus ou opposés

	Nombre de résolutions votées	Pour	Abstention ou contre	Pourcentage d'abstentions ou de votes contre
Rémunération des dirigeants	3,289	1,316	1,973	60%
Opérations financières	2,671	1,632	1,039	39%
Nominations des administrateurs	14,348	9,091	5,257	37%
Autres résolutions	7,142	6,265	877	12%
Total	27,450	18,304	9,146	33%

Notre taux d'opposition, en excluant les résolutions d'actionnaires qui sont analysées ci-dessous, est donc principalement concentré sur trois sujets: la rémunération des dirigeants, les opérations financières, et la nomination des administrateurs.

Rémunération des dirigeants (60% d'opposition vs 59% en 2020)

Notre opposition aux plans de rémunération des dirigeants (stock-options, actions gratuites ou indemnités de départ ainsi que les votes sur les politiques de rémunération de type « Say-on-Pay ») relève des catégories générales suivantes :

- Manque de transparence sur la politique de rémunération (volume, poids, nature des conditions de performance, objectifs à atteindre...),
- Les pratiques de rémunération ne sont pas dans l'intérêt des parties prenantes, avec des montants jugés excessifs ou disproportionnés eu égard à la performance de la société en question,

- Les critères de rémunération sont considérés comme non contraignants et susceptibles de permettre un paiement en cas d'échec,
- La rémunération n'est pas orientée vers le long terme.

Operations financières (39% d'opposition vs 42% en 2020)

Notre opposition aux propositions de la direction en matière d'opérations financières, qui demandent généralement une augmentation de capital, est due aux raisons suivantes :

- Le volume global est considéré trop important lorsque l'ensemble des autorisations dépasse 50% du capital social,
- Il s'agit d'autorisations d'augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription ni objet spécifique pouvant aboutir à une dilution excessive des actionnaires existants.

Nous votons également de manière systématique contre les mesures anti-OPA.

Nomination des administrateurs (37% d'opposition vs 36% en 2020, principalement en raison de notre politique en matière de diversité des genres)

Notre opposition à la nomination d'administrateurs individuels indique généralement notre conviction que la gouvernance et l'équilibre des pouvoirs ne sont pas satisfaisants au sein de ces sociétés. La plupart des votes contre des administrateurs concernent les cas suivants :

- Un administrateur non indépendant dans un conseil jugé insuffisamment indépendant,
- Le non-respect de nos règles sur la diversité des genres,
- Un administrateur peu assidu ou dont la durée du mandat excède quatre ans.

Les résolutions d'actionnaires

Nous votons en faveur des résolutions d'actionnaires quand elles sont conformes aux intérêts à long terme de la société et quand elles sont justifiées au regard des pratiques dominantes de la société. Cependant, nous nous abstenons quand nous pensons que la résolution n'est pas appropriée aux circonstances spécifiques de l'entreprise ou si la demande est déjà mise en pratique.

Notre taux de soutien aux résolutions d'actionnaires a augmenté en 2021 : 70% vs 63% en 2020

Nous avons à nouveau démontré notre fort soutien aux résolutions d'ordre social (100%) ainsi qu'aux résolutions environnementales et sur le changement climatique (89%).

	Résolutions votées	Contre	Abstention	Pour
Résolutions d'actionnaires	826	147 (18%)	102 (12%)	577 (70%)

Promotion de la transparence environnementale et sociale

Promouvoir de bonnes pratiques au niveau environnemental, social et de la gouvernance (ESG) fait partie de nos responsabilités en tant qu'investisseur responsable. En effet, les intérêts de nos clients sont préservés lorsque les sociétés dans lesquelles nous investissons sont gérées dans l'intérêt long terme de l'ensemble de leurs parties prenantes.

Conformément à notre Politique de vote, nous nous sommes opposés aux résolutions des sociétés portant sur l'approbation des comptes, des quitus ou des élections d'administrateurs en raison de :

- Considérations climatiques : la société n'a pas suffisamment communiqué sur ses émissions de CO₂, ou ne communique ni ne souhaite dialoguer de manière constructive sur sa stratégie d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ;
- [Notre Politique de Conduite Responsable des Entreprises](#) : la société enfreint nos principes. Il s'agit généralement des entreprises que nous détenons via des produits indicels et pour lesquelles nous continuons d'utiliser notre voix à travers le vote.

En 2021, nous nous sommes opposés à 969 résolutions dans 168 entreprises pour ces raisons (364 résolutions liées à nos attentes sur les questions climatiques et 605 en raison de [notre politique de Conduite Responsable des Entreprises](#)) – une très forte augmentation par rapport à 2020 (451 résolutions dans 66 entreprises).

Le bilan de notre activité de vote 2021 est accessible : [ici](#)

Le détail des votes par entreprises est disponible: [ici](#)

E) Décisions prises en matière de stratégie d'investissement

Charbon

Depuis 2019 nous avons adopté une politique visant à réduire nos investissements dans les entreprises minières et les producteurs d'électricité exposés au charbon.

Pour les producteurs d'électricité, nous utilisons les seuils d'intensité carbone par unité d'électricité produite du scénario de développement durable « Sustainable Development Scenario » (SDS) de l'agence internationale de l'énergie (AIE) comme critère d'exclusion et notre exposition globale à la production d'électricité au charbon est limitée et est amenée à diminuer au cours du temps, le seuil devenant de plus en plus bas et excluant de facto le charbon comme source d'énergie. La part du gaz naturel dans le mix de production d'électricité des entreprises que nous finançons est également amenée à diminuer au cours du temps. En 2021, nous avons renforcé notre politique d'exclusion en nous engageant à désinvestir des producteurs d'électricité qui auront encore du charbon dans leur mix de production en 2030 dans les pays de l'Union européenne et de l'OCDE, et en 2040 pour le reste du monde.

Comme nous n'avons pas de scénario de références similaires pour les sociétés minières, nous avons mis en place des seuils que nous estimons suffisamment stricts pour réduire notre exposition globale à l'extraction du charbon. Nous réduisons le seuil absolu au fil du temps.

Notre exposition au charbon sera donc nulle d'ici 2030 pour les entreprises de l'OCDE et 2040 pour les entreprises hors OCDE.

Notre politique a conduit à l'exclusion de plus de 1 300 émetteurs impliqués dans la production d'électricité au charbon ou à l'extraction minière de nos portefeuilles. Par conséquent, ils ont une exposition limitée et décroissante au charbon, leur mix de production électrique étant d'environ 60% d'origine non fossile.

À ce stade, nous ne prévoyons pas de modifier notre politique. Nous considérons qu'il est plus prioritaire de nous concentrer sur d'autres secteurs non encore adressés et d'aligner nos portefeuilles avec nos objectifs climatiques au-delà de la production d'électricité.

Pétrole et gaz non conventionnels

Nous continuons d'aligner progressivement nos portefeuilles avec les objectifs de l'Accord de Paris en introduisant des exclusions et des critères obligatoires pour les entreprises ayant une participation importante dans l'exploration, la production, le commerce et/ou la distribution de pétrole ou de gaz de schiste, de sables bitumineux et de ressources pétrolières et gazières situées dans la région Arctique. Nous prévoyons d'étendre cette politique en 2022.

Politique sectorielle agricole

En 2021, nous avons mis à jour notre politique sectorielle agricole, conformément aux modifications de celle du Groupe BNP Paribas pour durcir les restrictions sur la déforestation et le défrichement des terres dans les régions de l'Amazonie et du Cerrado au Brésil – deux des régions les plus riches en matière de biodiversité de la planète. Ces restrictions appellent à une augmentation du niveau de transparence et de traçabilité des produits agricoles et de leur chaîne de valeur, accompagnée d'objectifs spécifiques. Le Groupe BNP Paribas a également publié en 2021 sa position sur la préservation de la biodiversité et notre propre travail s'en inspire.

V. Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'accord de Paris

A) Notre objectif

En 2019, nous nous sommes engagés à aligner progressivement nos investissements avec l'objectif de l'Accord de Paris de maintenir les températures à un niveau bien inférieur à deux degrés Celsius par rapport aux niveaux préindustriels. Nous avons depuis choisi une échéance (2025), d'ici laquelle nous nous engageons à aligner nos investissements portant sur la génération d'électricité avec le Scénario Développement Durable (SDS), lui-même bien inférieur à deux degrés.

Nous évaluons actuellement la manière dont les entreprises gèrent les risques et les opportunités liés au climat. Plus précisément, nous examinons comment les émissions de carbone (réelles et estimées) dans les sept secteurs les plus intensifs en carbone peuvent se comparer au SDS de l'Agence Internationale de l'Energie. Nos évaluations nous permettent de comparer les courbes d'émission des entreprises avec l'objectif global défini par l'Accord de Paris. Nous avons l'intention d'aligner nos investissements sur l'objectif global dans ces sept secteurs, en commençant par le secteur des fournisseurs d'électricité, d'ici 2025.

Nous avons récemment renforcé notre engagement en faveur de l'Accord de Paris en signant l'initiative « Net Zero Asset Manager » (NZAM). Nous publierons notre feuille de route net-zéro au cours de l'année 2022, en définissant notre engagement, nos objectifs chiffrés et la stratégie associée.

Dans le cadre de notre adhésion à la NZAM, nous nous engageons à:

- Travailler en partenariat avec nos clients sur les objectifs de décarbonisation, en cohérence avec l'ambition d'atteindre des émissions nettes nulles d'ici 2050 sur tous les actifs sous gestion,
- Fixer un objectif intermédiaire pour la proportion d'actifs à gérer en fonction de la réalisation de zéro émission nette d'ici 2050,
- Revoir notre objectif provisoire au moins tous les cinq ans, en vue d'augmenter la proportion d'actifs couverts jusqu'à ce que 100% des actifs soient inclus.

B) Méthodologie utilisée afin d'évaluer l'alignement de notre stratégie d'investissement avec l'accord de Paris

La mesure de l'alignement d'une entreprise ou d'un portefeuille avec une trajectoire climatique spécifique est encore aujourd'hui sujette à de nombreuses approximations. Il y a différentes méthodologies de mesures d'alignement et certaines d'entre elles peuvent prendre la forme d'une température (ITR) en fonction du degré de réchauffement climatique induit par la trajectoire d'émissions de gaz à effet de serre (GES) suivie par l'entreprise ou le portefeuille analysé. Ces mesures sous formes de température offrent l'avantage d'être relativement simple à comprendre mais il existe une telle variété de scénario(s) utilisé(s), d'approches de mesure, de calendriers et d'échelles de mesure utilisés, que cela donne lieu à des estimations de température très différentes pour une même entreprise ou portefeuille en fonction de l'approche retenue.

Nous partageons le constat fait par la Portfolio Alignement Team (PAT)³ « une mesure de réchauffement de degré a le potentiel d'être un outil puissant – mais elle est moins comprise, difficile à construire et nécessite d'autres travaux sur les méthodes et les données utilisées, afin d'assurer la transparence, la robustesse et la cohérence dans les méthodologies ».

Afin de surmonter ces incertitudes, BNPP AM a décidé d'utiliser un cadre de mesure de l'alignement de ses investissements largement inspiré du cadre d'analyse d'alignement climatique proposé par Paris Aligned Investment initiative (PAII)⁴.

3. [PAT-Report-20201109-Final.pdf](https://www.pat-report-20201109-final.pdf) ([tcfdfund.org](https://www.tcfdfund.org))

4. <https://www.iigcc.org/download/net-zero-investment-framework-implementation-guide/?wpdmdl=4425&refresh=62b5ae1d5b21b1656073757>

Pour qualifier l'alignement de chaque entreprise nous nous appuyons sur différentes sources externes : Transition Pathway Initiative (TPI), Science Based Target Initiative (SBTi), Climate Action 100+ et CDP dont la plupart sont accessibles au public. Nous publierons plus de détails sur cette méthodologie lors de la publication de nos engagements Net Zero.

C) Indicateurs utilisés

Le premier indicateur utilisé par BNPP AM est la réduction de l'empreinte carbone de ses portefeuilles d'investissements mesurée en tCO₂e (tonne équivalent CO₂) par million d'euros investi.

BNPP AM utilise les émissions de gaz à effet de serre (GES) fournies par Trucost, un fournisseur de données. Trucost modélise les gaz à effet de serre pour neuf gaz différents (dioxyde de carbone, méthane, protoxyde d'azote, tétrachlorure de carbone, hexafluorure de soufre, méthylchloroforme et plusieurs hydrochlorofluorocarbones (HCFC) et fluorocarbures (FC) différents) et pour plus de 14 500 entreprises dans le monde.

BNPP AM utilise uniquement les émissions de scope 1⁵ et de scope 2⁶ pour calculer l'empreinte carbone des entreprises et des portefeuilles. Les émissions de scope 3⁷ ne sont pas encore intégrées au calcul, car nous ne considérons pas la qualité des données comme étant optimale, principalement en raison du manque de cohérence des périmètres de mesure et du manque de couverture. Cependant, nous allons prochainement fournir une information sur les émissions scope 3 de nos portefeuilles en plus de l'empreinte carbone telle que décrite ci-dessus.

Selon BNPP AM, l'empreinte carbone d'un fonds est constituée de la somme des émissions carbone des entreprises pondérées par la valeur de l'entreprise simplifiée (l'« Enterprise Value ») et par le poids des entreprises dans les portefeuilles où les émissions carbone sont la somme des émissions de scope 1 et de scope 2 :

$$\sum_i \frac{W_{Ptf,i} \times \left(\frac{CO2\ Emissions_i}{Enterprise\ Value_i} \right)}{100}$$

Source: BNPP AM, janvier 2022. Wptf,i : poids du portefeuille dans la société i. Emissions CO₂ i : somme des émissions de CO₂ de scope 1 et de scope 2 exprimées en tonnes pour la société i. Enterprise Value_i : capitalisation boursière + dette totale de la société i.

En plus de la réduction de son empreinte carbone, BNPP AM orientera progressivement ses portefeuilles vers les entreprises dont les trajectoires de réduction de leurs émissions sont les plus ambitieuses et les plus crédibles. Pour ce faire, BNPP AM a développé une grille d'analyse permettant de qualifier les engagements et les performances climatiques de chaque société. Plus d'informations sur ce deuxième indicateur seront disponibles lors de la communication de nos engagements et de notre feuille de route net zéro.

D) Fonds indiciaires - Utilisation des indices de référence « Transition Climatique » et « Accord de Paris »

Notre offre indiciaire est en train de progressivement se réorienter vers des indices durables. Cette évolution est un axe majeur du développement de notre gestion indiciaire. En particulier, nous avons fait évoluer certaines de nos gammes indiciaires vers des indices dits PAB (Paris Aligned Benchmark) et CTB (Climate Transition Benchmark) au cours des dernières années.

-
5. Scope 1 : émissions directes provenant de sources appartenant ou contrôlées par une entreprise.
 6. Scope 2 : émissions indirectes liées à l'achat ou à la production d'électricité, de chaleur, de vapeur et de refroidissement par les entités d'une entreprise.
 7. Scope 3 : toutes les autres émissions indirectes, y compris celles liées à l'utilisation des produits des entreprises.

Les indices des gammes MSCI SRI S-Series et Euronext Low Carbon sont conformes aux critères européens des indices PAB, dont l'objectif est notamment de réduire l'intensité carbone de l'indice d'au moins 50 % par rapport à l'univers d'investissement initial la première année puis d'atteindre un objectif de décarbonation d'au moins 7% par an.

Les indices de la gamme FTSE EPRA Nareit sont conformes aux critères européens des indices CTB qui visent à réduire l'intensité carbone de l'indice par rapport à l'investissement initial d'au moins 30 % puis d'atteindre un objectif annuel de décarbonisation de 7 % minimum.

E) Intégration dans notre cadre de notation ESG

Les enjeux climatiques sont un élément central de notre modèle de notation ESG. Conformément à notre objectif d'aligner nos portefeuilles sur les objectifs climatiques de l'Accord de Paris et en reconnaissant que le monde est confronté à un problème absolu d'émissions de carbone, nous avons introduit un « biais » portant sur les émissions de carbone totales des entreprises dans notre système de notation ESG. Par conséquent, les secteurs, les régions et les entreprises ayant les émissions les plus élevées auront structurellement une note ESG plus faible que celles qui émettent moins.

À l'avenir, nous avons pour objectif d'intégrer dans notre modèle de notation ESG des outils plus sophistiqués et analytiques afin d'améliorer notre évaluation de la performance climatique, de la stratégie climatique ainsi que de l'exposition aux risques climatiques des entreprises dans lesquelles nous investissons.

F) Changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement

Comme mentionné, ci-dessus nous avons effectué les changements suivants concernant les politiques mises en place en vue d'une sortie progressive du charbon et des hydrocarbures non-conventionnels.

Politique Charbon

Les objectifs de notre politique charbon, adoptée en 2019, sont de gérer le risque des actifs échoués tout en améliorant le profil climatique de nos participations et en évitant de financer les activités les plus dommageables pour le climat. Cette politique s'adresse à la fois aux entreprises engagées dans l'extraction du charbon thermique et à celles qui l'utilisent pour la production d'électricité. Nous l'avons progressivement renforcé depuis sa création.

BNPP AM exclut les sociétés minières répondant à l'un des critères suivants :

- Développent ou envisagent de développer des capacités d'extraction de charbon thermique (nouvelles mines ou extension de l'existant).
- Tirent plus de 10 % de leurs revenus de l'extraction du charbon thermique.
- Produisent plus de 10 millions de tonnes de charbon thermique par an.
- N'ont pas de stratégie de sortie des activités de charbon thermique d'ici 2030 dans les pays de l'Union Européenne et de l'OCDE, et d'ici 2040 pour le reste du monde.

BNPP AM exclut également les producteurs d'électricité ayant une intensité carbone supérieure à 420 gCO₂/kWh. D'ici 2025, en ligne avec l'Accord de Paris et se basant sur le scénario SDS (Sustainable Development Scenario) de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) cette limite sera progressivement réduite à 346 gCO₂/kWh.

Sont également exclues les sociétés qui augmenteraient leurs capacités de production à partir du charbon. Cette politique s'applique à tous les fonds ouverts gérés activement par BNPP AM et devient la norme pour les nouveaux mandats et fonds dédiés.

En 2021, nous avons renforcé notre politique en nous engageant à exclure les producteurs d'électricité qui auront encore du charbon dans leur mix de production en 2030 dans les pays de l'Union européenne et de l'OCDE, et en 2040 pour le reste du monde.

Pétrole et gaz non conventionnels

Nous continuons d'aligner progressivement nos portefeuilles sur les objectifs de l'Accord de Paris en introduisant exclusions et critères obligatoires pour les entreprises ayant une implication significative dans l'exploration, la production, le commerce et/ou le pipeline distribution de pétrole ou de gaz de schiste, de sables bitumineux et de ressources pétrolières et gazières situées dans la région de l'Arctique. Nous prévoyons de faire évoluer cette politique en 2022 en ligne avec les annonces du groupe BNP Paribas en la matière.

Plus de détails sur nos politiques liées au charbon et au pétrole et gaz non conventionnels sont disponibles à cette adresse : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/D8E2B165-C94F-413E-BE2E-154B83BD4E9B>

G) Fréquence de l'évaluation

L'empreinte carbone de nos portefeuilles est mesurée de manière continue mais les données sous-jacentes sont actualisées une fois par an en ligne avec les fréquences de mise à disposition des données ESG des émetteurs. Dans le cadre de notre alignement net-zéro, nous avons pour engagement de revoir notre objectif provisoire au moins tous les cinq ans, en vue d'augmenter la proportion d'actifs couverts jusqu'à ce que 100% des actifs soient inclus.



VI. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

A) Mesure du respect des objectifs figurant dans la convention sur la diversité biologique

L'objectif de la Convention sur la diversité biologique de « vivre en harmonie avec la nature » offrira de multiples opportunités aux investisseurs à mesure que la société tout entière s'efforcera d'ajuster les modes de consommation et les méthodes de production. Parallèlement à la réorientation vers une économie bas-carbone, cette transition représente l'opportunité d'investissement la plus prometteuse de notre époque. Selon le Forum économique mondial, ces « trajectoires positives » pourraient générer 10 000 milliards de dollars de valeur économique et créer 395 millions d'emplois d'ici 2030.⁸

Chez BNPP AM, nous avons pour objectif d'offrir des performances durables sur le long terme à nos clients. Par « durable », nous désignons des performances qui peuvent être maintenues sur le long terme et qui sont dans l'intérêt de la société et de l'environnement. Ces deux sens du terme « durable » sont indissociables : nous ne pouvons pas dégager des performances à long terme sans contribuer à la transition énergétique, à la protection de l'environnement et à un système financier plus égalitaire et inclusif. C'est pourquoi nous assumons notre rôle de « future makers » : nous avons un rôle crucial à jouer pour garantir un avenir juste et durable à nos clients.

Notre stratégie

Nous avons élaboré [une feuille de route pour la biodiversité](#) en 2021, reposant sur les six piliers de notre approche en matière de durabilité.

1. Intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

- Nous élargissons la prise en compte de la biodiversité à notre approche de l'intégration des facteurs ESG,
- Nous avons utilisé plusieurs outils pour déterminer nos propres dépendances et impacts et avons effectué une analyse de nos actifs mondiaux sous gestion (AUM) pour comprendre notre exposition aux risques liés à l'eau et à la déforestation.

2. Vote et Engagement

- Nous renforçons l'intégration de la biodiversité dans notre activité de vote et nos initiatives d'engagement avec les entreprises et nous interpellons les secteurs ayant les impacts négatifs les plus marqués sur la biodiversité, en mettant l'accent sur les questions liées à la déforestation et à l'eau,
- Nos attentes à l'égard des entreprises vont de la surveillance par le conseil d'administration des impacts et des dépendances de la biodiversité, au lobbying proactif en faveur de politiques publiques favorables à la nature,
- Nous continuerons à travailler à la mise en place d'une initiative collaborative d'engagement de la part des investisseurs pour lutter contre la perte de biodiversité,
- Les votes exprimés par procuration continueront à soutenir les propositions d'actionnaires sur le climat, la déforestation et d'autres questions environnementales de premier plan,
- Les préconisations que nous proposons en matière de politique publique intégreront de plus en plus les questions relatives à la biodiversité.

3. Conduite responsable des entreprises

- Nous cherchons en permanence à améliorer notre évaluation des enjeux de biodiversité dans le cadre notre approche de la conduite responsable des entreprises,
- Nos portefeuilles d'investissement reposent sur un ensemble complet de politiques sectorielles qui portent sur un large éventail de questions environnementales.

8. Katri, A ; Waughray, D., « A blueprint for business to transition to a nature-positive future » (Forum économique mondial, 15 juillet 2020), à l'adresse : <https://www.weforum.org/agenda/2020/07/future-nature-business-action-agenda-blueprint-climate-change-biodiversity-loss/>

4. Perspectives de long termes

- Nous avons lancé plusieurs projets collaboratifs pour améliorer la qualité et la disponibilité des données sur la biodiversité :
- Outre nos initiatives visant à améliorer l'empreinte des entreprises sur la biodiversité, nous finançons un projet visant à aider le CDP⁹ à développer des indicateurs communs relatifs à la biodiversité et nous participons au groupe de travail sur les informations financières liées à la nature (Taskforce for Nature-related Financial Disclosures),
- Nous avons participé à la recherche, qui s'est avérée fructueuse, d'un prestataire de recherche pour définir des indicateurs de biodiversité plus efficaces à l'usage des investisseurs et avons publié une déclaration d'investisseurs sur la nécessité de prévoir des indicateurs relatifs à l'impact sur la biodiversité,
- Nous allons continuer à améliorer la compréhension des enjeux de biodiversité au sein de la communauté des investisseurs.

5. Gamme de produits Durable+

- Nous voulons fournir à nos clients une gamme de solutions permettant de répondre aux enjeux de la biodiversité :
- Nous proposons une gamme de fonds thématiques axés sur des enjeux liés à la biodiversité, notamment notre ETF consacré à l'économie bleue et notre fonds dédié à la restauration des écosystèmes.

6. « Joindre le geste à la parole » via la RSE

- Nous gérons l'impact de nos activités sur la biodiversité.
- Nous formons nos collaborateurs et sensibilisons tout le secteur aux grands défis environnementaux:
- Sur le long terme, nous avons pour objectif de n'envoyer aucun déchet en décharges (100% recyclage), d'éliminer le plastique à usage unique dans nos bureaux et de réduire notre consommation,
- Nombre de nos initiatives d'engagement avec nos employés et les communautés locales visent à encourager des changements de comportement positifs vis-à-vis de la nature, notamment en dehors de l'environnement de bureau,
- Depuis 2010, le groupe BNP Paribas a contribué à 27 projets de recherche liés au climat et à la biodiversité, pour un financement total de 18 millions d'euros.

B) Contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité

Nos gérants de portefeuille s'appuient sur notre système propriétaire de notation ESG pour comprendre l'exposition de chaque émetteur à un grand nombre de risques ESG.

Aujourd'hui, notre système comprend des indicateurs d'impact relatifs à la nature, qui témoignent d'événements négatifs réels qui se sont produits, tels que la pollution de l'eau, la déforestation, la présence dans des zones clés pour la biodiversité, etc. Bien que ces données procurent des informations précieuses à nos équipes de gestion, nous avons l'intention de développer des indicateurs d'impact plus précis en matière de biodiversité. C'est pourquoi nous avons noué un partenariat avec Iceberg Data Lab et iCare & Consult afin de développer et fournir des données sur la biodiversité adaptées à nos besoins d'investisseur mondial.

C) Indicateur d'empreinte biodiversité

L'Empreinte des Entreprises sur la Biodiversité d'Iceberg Data Lab et d'iCare & Consult est déterminée grâce à des données d'analyse de cycle de vie pour quantifier les pressions environnementales tout au long de la chaîne d'approvisionnement d'une entreprise donnée, en utilisant des données relatives aux actifs de production si elles sont disponibles. À ce jour, la biodiversité terrestre et biodiversité aquatique sont relativement bien documentées dans la littérature scientifique et dans les modèles environnementaux tels que GLOBIO3, développé par l'Agence néerlandaise d'évaluation environnementale. GLOBIO3 est utilisé dans la méthodologie de l'empreinte biodiversité des

9. CDP est un fournisseur clé de données de durabilité pour les investisseurs. Ses questionnaires détaillés couvrent le changement climatique, les forêts, l'eau, les chaînes d'approvisionnement des entreprises et des villes. <https://www.cdp.net/fr/>

entreprises pour établir un lien entre les pressions environnementales quantifiées et la perte de biodiversité (exprimée en km² MSA, cf. ci-dessous).

Les pressions environnementales qui sont actuellement couvertes par la méthodologie de l'Empreinte Biodiversité des Entreprises sont les suivantes :

- Changement d'utilisation des sols (occupation, transformation, empiètement, fragmentation),
- Pollution de l'air (dépôts azotés et de soufre),
- Pollution de l'eau (eutrophisation, acidification, écotoxicité de l'eau douce, enchevêtrement lié au plastique),
- Changement climatique.

Chaque pression environnementale est ensuite traduite en un impact quantifié sur la biodiversité (MSA changement, MSA utilisation des terres, etc.), puis agrégé pour calculer l'empreinte biodiversité d'une entreprise donnée, climatique exprimée en km² MSA.

L'abondance moyenne d'espèces (Mean Species Abundance, ou MSA) mesure l'abondance moyenne des espèces indigènes dans un espace délimité par rapport aux écosystèmes de référence non perturbés (en %) et constitue l'indicateur de référence utilisée par le GIEC, la Convention sur la diversité biologique (CDB) et l'IPBES (la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques).

Nous sommes convaincus de l'utilité de cette analyse, mais nous tenons à préciser qu'il reste de nombreux défis à relever. Certaines dimensions n'ont pas encore été complètement prises en compte (biodiversité dans ou sous le sol, biodiversité marine, risque d'extinction et richesse des espèces), et certaines pressions, telles que les espèces envahissantes, doivent encore être modélisées. Cela ne signifie pas que les scientifiques ne disposent pas de données fiables sur ces divers aspects, mais plutôt que les données utilisables par les investisseurs pour établir un lien entre des impacts spécifiques et des entreprises individuelles sont encore insuffisantes. Nous continuerons d'inventorier l'ensemble de données disponibles et émergentes afin d'améliorer nos connaissances et de fournir autant de transparence que possible.

Estimation de l'empreinte biodiversité de BNPP AM à fin décembre 2021

Nous avons récemment publié un rapport sur les premiers résultats de l'utilisation de l'Empreinte des Entreprises sur la Biodiversité d'Iceberg Data Lab afin de déterminer l'empreinte biodiversité pour nos participations. Cette première évaluation de l'empreinte biodiversité nous permet d'établir une base de référence par rapport à laquelle nous pouvons surveiller nos performances futures. Elle fournit également un moyen d'identifier quels émetteurs sont à analyser de plus près. Elle complète les analyses par émetteur et par secteur effectuées par les analystes ESG, et aide à identifier des cibles d'engagement pour notre équipe de vote et d'engagement et pour nos gérants.

Nous sommes optimistes quant à l'utilité de cette analyse, mais souhaitons souligner que de nombreux défis restent devant nous. La biodiversité dans ou sous le sol, les nouvelles entités, la biodiversité marine, le risque d'extinction ou la richesse des espèces sont des dimensions qui n'ont pas encore été pleinement saisies, et certaines pressions, telles que les espèces envahissantes et la surconsommation des ressources, restent à modéliser. Cela ne veut pas dire que les scientifiques ne disposent pas de bonnes données sur ces aspects du problème, mais il y a encore un manque de données utilisables par les investisseurs, liant des impacts spécifiques à des entreprises individuelles. C'est un angle mort important, car nous savons que les entreprises sont directement liées à chacune de ces pressions supplémentaires.

Basé sur cette approche, notre empreinte absolue de biodiversité financée est d'environ -8 000 km²MSA, ce qui signifie que nos investissements maintiennent potentiellement une zone entièrement dégradée équivalente à cinq fois la taille de Londres, chaque année.

Cette étude se base sur les données Corporate Biodiversity Footprint (CBF) que nous avons obtenues pour plus de 1 800 émetteurs corporate dans nos portefeuilles d'actions et de titres à revenu fixe, représentant 70 % de actifs sous gestion « Corporate ».

Vous trouverez plus de détails dans notre rapport sur notre empreinte biodiversité disponible [ici](#).

Nous continuerons également à suivre de près les mises à jour des méthodologies d'Iceberg Data Lab et d'iCare & Consult relatives à l'Empreinte Biodiversité des Entreprises, dont nous sommes membres du comité de pilotage, du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives à la nature (TNFD) dont BNP Paribas est membre, ainsi que d'autres initiatives clés, notamment la coalition Science Based Targets for Nature. Parallèlement au développement de ces cadres d'analyse, nous chercherons à inclure des données pertinentes dans notre système de notation ESG propriétaire.



VII. Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

Les risques ESG identifiés dans notre Politique d'Investissement Responsable sont d'ordre réputationnels mais aussi réglementaires, opérationnels, juridiques et financiers.

Ces principaux risques ESG sont contrôlés via l'intégration systématique d'une analyse ESG requise avant chaque investissement telle que défini par notre Politique d'Investissement Responsable. Les entreprises ne répondant pas à nos critères d'exigence ESG font l'objet d'un engagement individuel mené par nos experts du Sustainability Centre en collaboration avec les équipes de gestion. Les entreprises les plus à risque sont exclues de notre périmètre d'investissement. Les seuils de tolérance vis-à-vis de l'exclusion peuvent varier en fonction de la stratégie d'investissement adoptée par l'équipe de gestion.

Une réflexion a été initiée en interne sur la prise en compte des scénarios bien en dessous de 2°C ainsi que des différents risques liés au changement climatique dans notre politique d'investissement.

A) Risques climatiques

Les risques climatiques que nous avons identifiés sont de trois ordres :

- **Risques de transition** (risques engendrés par un processus d'ajustement vers une économie bas carbone). Les changements de politique, les risques technologiques et physiques peuvent entraîner une réévaluation de la valeur d'un grand nombre d'actifs, au fur et à mesure que les coûts et/ou opportunités se matérialiseront.
- **Risques physiques**. Conséquences des événements climatiques et/ou météorologiques comme les inondations et les tempêtes qui provoquent des dégâts matériels ou perturbent le commerce.
- **Risques de responsabilité**. Conséquences qui pourraient se produire si des parties ayant souffert de pertes ou de dégâts dus aux effets du changement climatique entreprenaient des démarches auprès des entreprises qu'elles estiment responsables afin d'obtenir une indemnisation. De telles actions pourraient survenir contre les entreprises qui extraient et émettent du carbone et, si celles-ci bénéficient d'assurance en responsabilité, contre leurs assureurs.

1. Risques de transition

a) Intégration du risque de transition dans l'analyse sectorielle

L'équipe de recherche ESG est composée d'analystes extra-financiers spécialisés par secteur et/ou thématique spécifique. Grâce à son expérience et à son expertise, l'équipe intègre pleinement les enjeux climatiques au sein de chaque secteur. Les notations ESG qui résultent de cette analyse sont donc également le reflet de la prise en considération du risque de transition. Ces informations sont diffusées aux équipes de gestion de portefeuilles ce qui leur permet d'intégrer ces risques dans leurs décisions d'investissement.

b) Notre politique charbon

Dans le cadre de son engagement dans la lutte contre le réchauffement climatique, BNPP AM a renforcé **sa politique d'exclusion dans le secteur du charbon en 2021**.

- BNPP AM exclut les entreprises qui génèrent plus de 10 % de leur revenu dans l'extraction du charbon thermique et/ou plus de 10 millions de tonnes par an. Elle exclut également les entreprises ayant de nouveaux plans d'exploitation de charbon et celles n'ayant pas d'engagement de sortie du charbon pour 2030 quand elles sont basées dans des pays de l'OCDE et 2040 pour les non-OCDE.
- Les producteurs d'électricité ayant une intensité carbone supérieure à 420gCO₂/kWh, sont également exclus. D'ici 2025, en ligne avec l'Accord de Paris et se basant sur le scénario SDS (Sustainable Development Scenario) de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) cette limite sera progressivement réduite à 346 gCO₂/kWh. BNPP AM exclut aussi les entreprises qui rajouteront de nouveaux actifs de génération d'électricité à partir du charbon.
- Cette politique s'applique à tous les fonds ouverts gérés activement par BNPP AM et devient la norme pour les nouveaux mandats et fonds dédiés.

c) Calcul et publication de l'empreinte carbone de nos portefeuilles

Afin de contribuer positivement à la transition énergétique, BNPP AM poursuit une réflexion sur son rôle d'investisseur pour une économie bas carbone. En 2015, nous avons signé le Montréal Carbon Pledge ainsi que la « Portfolio Decarbonisation Coalition ». BNP Paribas Asset Management s'est engagée à publier annuellement l'empreinte carbone de ses portefeuilles. Nous calculons l'empreinte carbone de **tous nos fonds actions et obligations éligibles**, cet indicateur est disponible mensuellement dans les fiches des fonds disponibles sur notre site internet.

d) Intégration du changement climatique dans notre politique de vote

Depuis 2015, le changement climatique est systématiquement pris en compte dans nos décisions de vote. Plus précisément, notre politique de vote stipule que nous nous opposons aux résolutions auprès des sociétés qui ne reportent pas leur empreinte carbone (cadre 1, 2, et 3 le cas échéant) de façon appropriée, ou ne communiquent pas ni ne veulent dialoguer de manière constructive sur leur stratégie commerciale en matière d'adaptation climatique ou sur leur stratégie de lobbying climatique. Conformément à notre adhésion à l'engagement collaboratif Climate Action 100+ et à l'initiative Net Zero Asset Manager (NZAM), nous attendons des sociétés identifiées comme les plus grands émetteurs de gaz à effet de serre au monde qu'elles se fixent l'ambition d'atteindre des émissions en gaz à effet de serre zéro nettes au plus tard d'ici 2050, étayées par des stratégies de décarbonisation et des objectifs intermédiaires crédibles, conformément aux efforts mondiaux pour limiter le réchauffement à 1,5 degrés Celsius.

e) L'engagement

Concernant le dialogue avec les entreprises, nous avons deux principales approches :

- BNPP AM met en œuvre un programme actif de dialogue direct avec les entreprises portant sur un grand nombre de questions sociales, environnementales et de gouvernance. Ce dialogue vise à accroître la valeur à long terme de nos participations et à favoriser les meilleures pratiques. Les discussions fructueuses sont souvent fondées sur le développement de relations à long terme basées sur la confiance et la compréhension mutuelle. Chaque année, nous organisons un grand nombre de réunions avec les émetteurs afin d'obtenir des informations pour nourrir notre décision d'investissement et notre notation ESG. Nous rencontrons également les émetteurs pour exprimer un point de vue et plaider en faveur d'un changement de politique ou de pratique.
- Le dialogue collaboratif : collaborer avec d'autres investisseurs à long terme et les principales parties prenantes nous aide à atteindre nos objectifs communs, notamment en ce qui concerne la réduction des risques systémiques. Nous sommes des membres actifs de groupes et d'initiatives formels et informels à l'échelle mondiale qui facilitent la communication entre les actionnaires et les entreprises sur les questions ESG. Nous dialoguons également collectivement avec les pouvoirs publics et avons mis en place une politique « class action ». Exemples d'engagement collaboratifs :
 - BNP Paribas Asset Management est membre de « Climate Action 100+ ». Une initiative dirigée par les investisseurs visant à s'engager de manière systématique avec les 160 principaux émetteurs de gaz à effet de serre (« GES ») dans le monde. Ces sociétés ont à leur disposition différents leviers pour mener à bien la transition énergétique et écologique et donc contribuer à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris. Les investisseurs demandent aux entreprises d'améliorer la gouvernance en matière de lutte contre le changement climatique, de réduire les émissions de GES et de renforcer les informations financières relatives au climat. En 2021, nous avons piloté ou co-piloté le dialogue avec neuf sociétés en Europe, aux États-Unis et en Asie (Plus de détails sur ces engagements sont disponibles dans notre sustainability report).
 - Nous participons également aux engagements menés par d'autres investisseurs dans la coalition CA100 + et prêtons notre nom en soutien de tous les engagements entrepris via cette initiative.
 - L'IIGCC: Institutional Investor Group on Climate Change. BNPP AM est un membre actif de l'Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC) depuis 2003. Au sein de cette initiative, les analystes ESG de BNPP AM prennent part à des groupes de travail notamment sur le secteur de l'immobilier mais aussi des politiques publiques afin d'identifier les bonnes pratiques en ce qui concerne la lutte contre le réchauffement climatique et d'influencer le comportement, la transparence et les stratégies des entreprises en la matière.

f) BNP Paribas Asset Management et la « Transition Pathway Initiative » (TPI)

Lancée en 2017, la TPI est une initiative commune entre investisseurs et gestionnaires d'actifs afin de faciliter la gestion du **risque généré par le changement climatique**. La TPI a pour objectif de définir ce que représente la transition vers une économie à faible émission de carbone pour les entreprises des secteurs à fort impact comme le pétrole et le gaz, l'exploitation minière et l'électricité. Le but poursuivi est de permettre aux investisseurs d'évaluer comment les entreprises ayant le plus fort impact sur le changement climatique mettent leurs modèles économiques en adéquation avec les objectifs de réduction des émissions fixés par l'Accord de Paris. L'initiative aide les investisseurs à :

- Évaluer la qualité des engagements climatiques et de la gestion de ces engagements des entreprises (« Qualité de gestion »),
- Évaluer la performance carbone future, planifiée ou prévue, par rapport aux objectifs internationaux et aux engagements nationaux pris dans le cadre de l'Accord de Paris (« Performance carbone »),
- Publier ces informations par l'intermédiaire d'un outil en ligne.

L'outil n'a pas pour vocation d'automatiser un désinvestissement, mais d'influencer les décisions d'investissement. Il a été conçu pour améliorer la qualité de l'information disponible et pour servir de plateforme permettant une amélioration des engagements entre les investisseurs et les entreprises.

Le « TPI Tool » est disponible [ici](#).

g) L'outil open source SBTi-Finance

L'outil open source SBTi-Finance permet d'évaluer en température les objectifs de réduction de GES des entreprises. Il est basé sur une méthodologie développée par le CDP¹⁰ et le WWF¹¹. Cet outil nous aide à convertir les objectifs des entreprises avec des portées, des délais et des ambitions de réduction différentes en scores de température harmonisés. Nous intégrons et adaptons l'outil open source python ITR de la SBTi pour évaluer l'alignement de toutes nos participations.

h) Alignement de nos portefeuilles avec le scénario SDS de l'AIE

Par ailleurs, dans le cadre de notre « Feuille de Route de l'Investissement Responsable (2019-2022) » que nous décrivons dans notre stratégie globale « Sustainability » (GSS), nous avons identifié trois conditions préalables essentielles à un système économique plus durable et inclusif :

- La transition énergétique vers une économie bas carbone,
- La protection de l'environnement,
- L'égalité et la croissance inclusive.

Ensemble, ces « 3E » constituent la voie vers une économie durable nous permettant, en tant qu'investisseurs, de préserver des rendements à long terme.

La transition énergétique étant une étape clé du passage vers une économie bas carbone, nous avons l'ambition d'aligner nos portefeuilles sur le Scénario de Développement Durable (SDS, en anglais), bien inférieur à 2°C, de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), en réduisant notre exposition aux combustibles fossile (c.f. paragraphe 7.F). Il s'agit de l'un des scénarios en ligne avec l'Accord de Paris les plus fiables et les plus largement utilisés.

2. Risques physiques

Nous reconnaissons avoir particulièrement axé nos travaux sur les risques liés à la transition. Néanmoins, nous avons requis les services d'un fournisseur de données spécialisé dans l'évaluation du risque physique qui nous fournit un score par entreprises. Ces scores nous permettent d'avoir une évaluation extérieure et homogène des risques physiques auxquels sont confrontés les entreprises dans lesquelles nous investissons.

10. Carbon Disclosure Project

11. le fonds mondial pour la nature

Les scores de risque physique que nous utilisons comprennent trois composantes clés.

- Risque opérationnel, basé sur la localisation des actifs de l'entreprise
- Risque d'approvisionnement lié à la chaîne logistique, qui tient compte du lieu d'approvisionnement et de la sensibilité météo des produits achetés
- Risque de marché, qui prend en compte le lieu où la société génère ses revenus et la manière dont son secteur réagit aux différents événements climatiques.

Chaque dimension du risque est notée sur une échelle de 0 à 100. Les scores sont normalisés de manière à ce que le risque climatique des entreprises puisse être comparé.

Couverture du risque physique :

- Les scores sont fournis pour 5 829 entités.
- Malheureusement ces scores ne permettent pas d'évaluer la vulnérabilité des entreprises aux risques physiques. Il s'agit d'une mesure de l'exposition des entreprises à des zones à risques sans prise en compte des actions que l'entreprise a pu mettre en œuvre pour gérer ces risques.
- La prise en compte de la matérialité de ces risques pour l'entreprise n'est également pas prise en compte, deux entreprises situées dans la même zone auront la même évaluation, peu importe si l'actif en question est stratégique ou pas pour l'entreprise. Ces notes sont donc plus utiles pour nos activités d'engagement et nous avons donc décidé de ne pas les intégrer à ce stade dans notre système de notation ESG des entreprises.

Nous avons décidé de lancer des projets de recherche interne visant à évaluer la sensibilité des résultats des entreprises aux aléas climatiques. Compte tenu du stade d'avancement de nos recherches nous ne pouvons pas encore publier de résultats.

3. Risques de responsabilité

a) Intégration du risque de responsabilité dans le modèle de notation ESG

Le risque de responsabilité fait partie intégrante de notre méthodologie de notation ESG. Nous sommes en mesure d'évaluer cet aspect à la fois de manière quantitative et qualitative. BNPP AM dispose depuis 2002 d'une équipe de recherche ESG spécialisée et dédiée. Nous avons des contacts directs dans le cadre de notre recherche qualitative avec les émetteurs dans lesquels nous investissons, ce qui nous permet d'améliorer la qualité des informations utilisées lors de nos analyses.

En créant un cadre analytique solide autour de la recherche ESG, le « Sustainability Centre » est en mesure de porter un jugement indépendant sur les engagements climatiques des entreprises ainsi que sur leur exposition aux différents risques climatiques et ainsi d'évaluer les niveaux de responsabilité auxquels les émetteurs sont confrontés.

L'ajustement qualitatif de la notation ESG prend en compte une analyse prospective basée sur la stratégie, la vision et les ambitions d'une entreprise. Cette analyse ESG est enrichie par plusieurs sources de recherche externes nous permettant de couvrir des entreprises, des émetteurs souverains et des agences supranationales.

b) Identification des controverses

Le risque de responsabilité est intégré à notre outil de suivi des controverses. Ainsi, toutes les entreprises sont surveillées via un flux d'information permanent provenant de sources pertinentes (brokers, données publiques, médias, etc.). En cas de controverse, les analystes ESG peuvent déclencher une procédure de surveillance particulière (mise en place d'une liste spécifique). Les gérants de portefeuilles sont donc alertés et tout nouvel achat ou augmentation des positions sur ce titre placé sous surveillance est interdit jusqu'à ce qu'une nouvelle recommandation ESG soit fournie par les analystes ESG. Ce procédé nous permet de maintenir un niveau d'alerte maximum lors de l'apparition d'une controverse.

Plus une entreprise est confrontée à un nombre important de controverses, plus le risque de réputation pour nos fonds est important. Toutes les controverses sont classées du niveau 1 (la moins grave) au niveau 5 (la plus importante). La classification prend en compte l'impact de l'incident (gravité et nombre), le niveau de récurrence, la responsabilité et le caractère exceptionnel, la réponse et la gestion par l'entreprise.

Une entreprise est automatiquement pénalisée si elle fait face à une ou plusieurs controverses de niveau 3 ou supérieur. Si la controverse est extrêmement sérieuse ou a des conséquences particulièrement négatives, la société pourrait alors être exclue de notre univers d'investissement. De plus, les secteurs les plus exposés aux controverses et scandales ESG affichent dans notre système de notation des résultats ESG structurellement plus faibles.

B) Risques liés à la biodiversité

Nous nous efforçons de comprendre précisément l'ampleur de notre exposition aux risques liés à la nature afin de pouvoir fournir à nos gérants de portefeuille des informations exploitables. Nous procédons à des analyses sectorielles ESG afin que nos gérants soient au fait des risques et des opportunités les plus récents. Ces analyses couvrent un large éventail d'enjeux liés à la durabilité, des droits de l'Homme à la perte de la nature, et nous aident à déterminer les bons et les mauvais élèves dans chaque secteur.

Nous avons également contribué à des études de cas, en partenariat avec Capitals Coalition et d'autres initiatives, pour expliquer notre approche, en analysant nos dépendances ou nos impacts dans des secteurs clés, notamment en contribuant à une étude sur les produits de mer et le plastique dans le secteur de la consommation.

En 2020, nous avons utilisé l'outil ENCORE pour analyser l'intégralité de notre portefeuille, mieux comprendre les dépendances et identifier les secteurs à risque. Nos lignes directrices en matière d'intégration ESG insistent sur notre objectif de gérer des portefeuilles présentant des profils ESG plus favorables que leurs indices de référence respectifs. Nous étudions actuellement comment cette approche peut s'appliquer à l'eau, aux forêts et à la biodiversité.

En 2020, nous avons réalisé un exercice d'empreinte pour déterminer notre exposition globale à certains risques liés à l'eau et à la déforestation. En 2021, nous avons lancé un plan d'intégration lié à l'eau et aux forêts, axé sur l'analyse des principaux risques et opportunités liés à l'eau et aux forêts au niveau des entreprises, des secteurs et des fonds. L'objectif est notamment d'établir des recommandations en matière d'engagement pour les gérants de portefeuille, par exemple les entreprises prioritaires avec lesquelles dialoguer, les études de cas à retenir ou encore les questions à poser au directeur financier lors de leur prochaine réunion.

Nous allons continuer d'affiner nos analyses des secteurs, de certaines entreprises, de leurs actifs et de leurs chaînes d'approvisionnement jusque dans des zones géographiques spécifiques et ce afin d'identifier des situations de stress hydrique, de dégradation des sols et des zones sensibles en matière de biodiversité. Ce faisant, nous cherchons à comprendre les risques directs et indirects pour nos investissements et pour la nature. Nous améliorons chaque année notre collecte de données et nos systèmes informatiques et nous sommes convaincus qu'avec notre approche mixte/à fournisseurs multiples, qui repose sur des sources de données publiques et privées, nous disposons des éléments nécessaires pour améliorer notre prise de décision. Bien entendu, cela dépend en grande partie de la communication des entreprises et nous devons parfois composer avec l'absence de nombreuses données. Nous conduisons également plusieurs initiatives pour combler ce manque d'information.

ANNEXES

A) Liste des organismes de placement collectif (OPC) relevant des articles 8 et 9 du règlement SFDR

Liste des OPC classifiés article 8 (BNPPAM France)

Liste des OPC
BNP PARIBAS MOIS ISR
BNP Paribas Money 3 M
BNP PARIBAS BOND 6M
BNP PARIBAS CASH INVEST
BNP PARIBAS MONETAIRE ASSURANCE
AGIPI MONDE DURABLE
BNP PARIBAS FUND III N.V. BNP PARIBAS ESG NETHERLANDS INDEX FUND
BNP PARIBAS DYNAMIQUE 6 MOIS
BNP PARIBAS BEST SELECTION ACTIONS EURO ISR
BNP PARIBAS ACTIONS MONDE ISR
THEAM QUANT- Equity iESG Eurozone Income Defensive
BNP PARIBAS EURO FLEXI BOND INCOME
NATIO-FONDS COLLINES INVESTISSEMENT N°3
MULTIPAR SOLIDAIRE DYNAMIQUE SOCIALEMENT RESPONSABLE
BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2031-2033
HARMONY PRIME
MULTIPAR BNP PARIBAS PERSPECTIVES LONG TERME
Natio-Fonds COLLINES INVESTISSEMENT N° 1
VILLIERS OCDE EX EUROPE BNPP AM 1
BNP Paribas Perspectives 2028-2030
BNP Paribas Actions PME ETI ISR
BNP Paribas Perspectives 2034-2036
BNP PARIBAS ACTIONS PATRIMOINE ISR
MULTIPAR SOLIDAIRE EQUILIBRE SOCIALEMENT RESPONSABLE
MULTIPAR BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2022-2024
BNP PARIBAS SOCIAL BUSINESS FRANCE
MULTIPAR ACTIONS EUROPE BAS CARBONE
MULTIPAR BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2028-2030
MULTIPAR BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2025-2027
BNP PARIBAS MONE ETAT
BNP Paribas Perspectives 2037-2039
MULTIPAR BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2031-2033
BNP Paribas Perspectives Modéré 2022-2024
CERES FONDS D'ACTIONS MONDE
MULTIPAR BNP PARIBAS PERSPECTIVES COURT TERME
BNP Paribas Perspectives 2025-2027
MULTIPAR ACTIONS SOCIALEMENT RESPONSABLE
VILLIERS OCDE EX EUROPE BNPP AM 2
BNP PARIBAS OBLI ETAT ISR

BNP PARIBAS MULTI-FACTOR BONDS HIGH VOL

BNP PARIBAS EASY CAC 40® ESG UCITS ETF

BNP Paribas Perspectives Modéré 2025-2027

BNP Paribas Perspectives Modéré Long Terme

BNP Paribas Perspectives Modéré 2028-2030

MULTIPAR BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2034-2036

LACTALIS MONETAIRE

MULTIPAR ACTIONS EURO Bas Carbone

BNP Paribas Perspectives Modéré 2034-2036

MULTIPAR BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2037-2039

MULTIMANAGERS ACTIONS EUROPE -FIDELITY

BNP Paribas Perspectives 2022-2024

BNP Paribas Perspectives Modéré 2031-2033

BNP Paribas Perspectives Long Terme

BNL Bond Euro Breve Termine

MULTIPAR MONETAIRE SOCIALEMENT RESPONSABLE

MULTIPAR ACTIONS PME ETI ISR

LESAFFRE EQUILIBRE RESPONSABLE & SOLIDAIRE

MULTIMANAGERS ACTIONS TRICOLORE RENDEMENT - EDRAM

THEAM QUANT- Equity Europe Climate Care Protection 90%

MULTIMANAGERS ACTIONS EURO- SST

CamGestion Opportunité Obligataire 1-3

BIB RETRAITE 2028-2030

BIB RETRAITE 2022-2024

BIB RETRAITE 2034-2036

Afer Actions Entreprises

BIB RETRAITE HORIZON

BIB RETRAITE 2037-2039

BNP PARIBAS MULTIGESTION ISR ACTIONS MONDE

BIB RETRAITE 2031-2033

Natio-Fonds ATHENES INVESTISSEMENT N° 5

CARDIF BNPP IP SMID CAP EURO

GF Ambition Solidaire

BNP Paribas Ethniki Insurance 80% Protected Multi-Asset Fund

CamGestion Apolline Convertibles

CAMGESTION OBLIFLEXIBLE

BNP PARIBAS RENDACTIS ISR

BNP PARIBAS LCR 1

SURVAL 35

BNP Paribas European Infra Debt Fund II
 BNP PARIBAS FUND III N.V. BNP PARIBAS PROPERTY SECURITIES FUND EUROPE
 MAIF ACTIONS CLIMAT
 BNP PARIBAS FUND III N.V. BNP PARIBAS HIGH INCOME PROPERTY FUND
 CNP ASSUR SMID CAP EUROPE
 Equity Global SDG Champions Protection 90%
 EURO CONVICTIONS ISR
 BNP Paribas Next Tech
 CamGestion Oblicycle Credit
 FONDS DIVERSIFIE TEL 1
 SAUR EPARGNE SOLIDAIRE ISR
 PERSEIS AVANTAGE CONVERTIBLES
 BIB RETRAITE 2025-2027
 CamGestion Capi Oblig
 FONDS BOEHRINGER ISR EQUILIBRE SOLIDAIRE
 BNP PARIBAS MIDCAP EURO
 BNL Reddito Plus
 MULTIMANAGERS ACTIONS INTERNATIONALES - CARMIGNAC
 FCPE DANONE COMMUNITIES SOLIDAIRE
 CamGestion Club Patrimoine
 ALSTOM Modéré Socialement Responsable
 FundQuest EthisWorld
 BNP Paribas Valeurs Euro ISR
 BIB RETRAITE MONETAIRE
 BNP Paribas Perspectives Moyen Terme
 MULTIPAR OBLIG COURT TERME
 CamGestion Euroblig
 BNP PARIBAS ACTIONS PME ISR
 BNP PARIBAS ACTIONS EURO RESPONSABLE
 HARMONY
 BNL AZIONI AMERICA
 BNP Paribas Perspectives Court Terme
 FMS 1
 BNP PARIBAS OBLI CT
 CARDIF BNPP AM EQUITY FRONTIER MARKETS
 ETHIQUE CONVICTIONS
 MULTIMANAGERS EQUILIBRE - CARMIGNAC PATRIMOINE
 BNP PARIBAS MULTIGESTION ISR ACTIONS EURO
 BNP PARIBAS FINANCE EUROPE ISR
 BNP PARIBAS CORE BOND RETURN ALPHA
 BNP PARIBAS CONVERTIBLES EUROPE
 BNL AZIONI EUROPA DIVIDENDO
 BNP PARIBAS IMMOBILIER ISR
 BNL AZIONI EMERGENTI
 BNP Paribas Actions Entrepreneurs

BNP PARIBAS VALEURS FRANCAISES ISR
BNP PARIBAS TECHNOLOGIES EUROPE ISR
BNP PARIBAS ENERGIE & INDUSTRIE EUROPE ISR
BNP Paribas Actions Rendement ISR
BNP PARIBAS FUND III N.V. BNP PARIBAS ASIA PACIFIC HIGH INCOME EQUITY FUND
BNP PARIBAS INDICE FRANCE ESG
MULTIPAR SOLIDAIRE OBLIG SOCIALEMENT RESPONSABLE
BNP PARIBAS FUND III N.V. BNP PARIBAS GLOBAL INCOME MULTI-FACTOR EQUITY FUND
BNL OBBLIGAZIONI GLOBALI
BNP PARIBAS OBLI LONG TERME
SCISJ ETHIQUE
BNL ASSETTO COMFORT
BNP Paribas Actions Croissance ISR
BNP Paribas Actions Euro ISR
AFER ACTIONS PME
BNP PARIBAS MIDCAP FRANCE ISR
BNP Paribas Cedola Sostenibile 2024
BNP PARIBAS GLOBAL BOND PLUS
BNP Paribas Deep Value
NACHHALTIGKEITSGARANT 80
NACHHALTIGKEITSGARANT 90
BNP PARIBAS 1 AN PROTECTION 99
BNP PARIBAS OBLI FLEXIBLE
CamGestion Convertibles Europe
THEAM QUANT- Equity World Global Goals
BNP PARIBAS OBLI ISR
BNP PARIBAS OBLI REVENUS
BNP PARIBAS SMALLCAP EUROLAND ISR
THEAM QUANT- FIXED INCOME DIVERSIFIER
BNP PARIBAS INVEST 3M SUSTAINABLE

Liste des OPC classifiés article 9 (BNPPAM France)

THEAM QUANT- WORLD CLIMATE CARBON OFFSET PLAN
BNP PARIBAS GREEN BUSINESS
THEAM QUANT- EQUITY EUROPE CLIMATE CARE
MULTIPAR GREEN BOND
BNP PARIBAS SOCIAL BUSINESS IMPACT
THEAM QUANT- BOND EUROPE CLIMATE CARBON OFFSET PLAN
BNP PARIBAS FUND III N.V. BNP PARIBAS ESG GLOBAL PROPERTY SECURITIES INDEX FUND
THEAM QUANT EUROPE CLIMATE CARBON OFFSET PLAN
BNP PARIBAS DEVELOPPEMENT HUMAIN
BNP PARIBAS AQUA

B) Participation à d'autres initiatives de place

Nous collaborons avec les pouvoirs publics, les régulateurs et d'autres acteurs du marché dans le cadre de diverses initiatives pour harmoniser la réglementation et les politiques liées au fonctionnement des marchés financiers, à la gouvernance d'entreprise et à d'autres sujets liés aux « 3E ». Nous sommes engagés depuis longtemps et avec succès pour faire avancer les politiques publiques et faire progresser nos objectifs en matière de développement durable. Nous préconisons à la fois de renforcer l'intégration ESG au sein du secteur financier et, de façon plus générale, d'améliorer la réglementation liée au développement durable sur les marchés dans lesquels nous investissons. Nous mobilisons activement les décideurs politiques, contribuant à façonner les marchés dans lesquels nous investissons et les règles qui guident et régissent le comportement des entreprises. Les politiques publiques peuvent nuire à la capacité des investisseurs à long terme de générer des rendements durables et de créer de la valeur. Elles peuvent également affecter la durabilité et la stabilité des marchés financiers, ainsi que les systèmes sociaux, environnementaux et économiques.

Nos adhésions et engagements 2021

ADHÉSIONS	DEPUIS	TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	ÉGALITÉ ET CROISSANCE INCLUSIVE	AUTRES
Asia Investor Group on Climate Change (AIGCC)	2018	X			
Association française de la gestion financière (AFG)	Plus de dix ans				X
Carbon Disclosure Project (CDP)	2012	X	X		
Ceres	2019	X	X		
Council of Institutional Investors (CII)	2018				X
European Fund and Asset Management Association (EFAMA)	Plus de dix ans				X
Eumedion	2018				X
Farm Animal Investment Risk and Return Initiative (FAIRR)	2021	X	X		
Forum pour l'investissement responsable (FIR)	Plus de dix ans				X
Global Network Initiative (GNI)	2018			X	
International Corporate Governance Network (ICGN)	Plus de dix ans				X
Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC)	Plus de dix ans	X			
Partnership for Biodiversity Accounting Financials (PBAF)	2021		X		
United Nations Environment Programme Finance Initiative (UNEP FI)	Plus de dix ans	X	X		
DÉCLARATIONS D'INVESTISSEURS ET AUTRES INITIATIVES					
Align (European Commission, WCMC Europe, Capitals Coalition, Arcadis, ICF, UNEP-WCMC)	2021		X		
Business Call for a UN Treaty on Plastic Pollution	2021		X		
Climate Action 100+	2017	X			
Financial Institution Statement ahead of the Convention on Biological Diversity COP15 (Ceres/Finance for Biodiversity Foundation)	2021		X		
GNI Principles on Freedom of Expression and Privacy (GNI)	2018			X	
Global Investor Statement to Governments on the Climate Crisis (Investor Agenda)	2021	X			
Global Investor Statement in Support of an Effective, Fair and Equitable Global Response to Covid-19 (Access to Medicine Index)	2021			X	
Global Investor Statement on Farm Animal Welfare (Business Benchmark for Farm Animal Welfare)	2016				X
Green Bond Principles (International Capital Market Association)	2017	X	X		
Hong Kong Principles of Responsible Ownership (Hong Kong Securities and Futures Commission)	2019				X
Inevitable Policy Response (IPR)	2021	X			
Investor Agenda (AIGCC, CDP, Ceres, IIGCC, UNPRI, UNEP FI)	2018	X			
Investor Expectations on Deforestation in Soybean Supply Chains (PRI, Ceres)	2019		X		
Investor Expectations on Deforestation in Cattle Supply chains (PRI, Ceres)	2019		X		
Investor Expectations on Corporate Lobbying on Climate Change (IIGCC, AP7, CEPB, PRI)	2018	X			
Investor Expectations on Nutrition, Diets and Health (Access to Nutrition Initiative)	2014				X
Investor Position Statement on Corporate Net Zero Transition Plans (IIGCC)	2021	X			
Investor Statement (Access to Medicine Index)	2016				X
Investor Statement on the Bangladesh Accord on Fire and Building Safety (ICCR)	2014			X	
Investor Statement (FAIRR)	2021		X		
Investor Statement on Forced Labour in Global Supply Chains (Know The Chain, Investor Alliance for Human Rights)	2019			X	
Malaysian Code for Institutional Investors (Securities Commission Malaysia)	2019				X
Methane Risk in Oil & Gas Sector (PRI)	2017	X			
Montréal Carbon Pledge (PRI, UNEP FI)	2015	X			
Net Zero Asset Managers initiative	2021	X			
New Plastics Economy Global Commitment (Ellen MacArthur Foundation, UNEP)	2018		X		
Operating Principles for Impact Management (International Finance Corporation)	2019	X	X	X	
Principles for Responsible Investment (PRI)	Membre fondateur				X
SPOTT Palm oil, Timber, Pulp and Paper (Zoological Society of London)	2018		X		
Statement of Support for Extended Producer Responsibility Schemes for Packaging (Ellen MacArthur Foundation)	2021		X		
Task Force on Climate-related Financial Disclosures	2017	X			
Tobacco-Free Finance Pledge (Tobacco Free Portfolios)	2018			X	
Transition Pathway Initiative	2018	X			



BNP Paribas Asset Management France, « la société de gestion », est une société par actions simplifiée ayant son siège social au 1 boulevard Haussmann 75009 Paris, France, RCS Paris 319 378 832, enregistrée auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP 96002.

Ce document est publié et a été préparé par la société de gestion. Ce document est produit à titre d'information seulement et ne constitue pas :

1. une offre d'achat ou une invitation de vente, et ne constitue pas non plus la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit ni ne peut être invoqué à l'égard d'un tel contrat ou engagement ou
2. un conseil d'investissement.

Ce document fait référence à certains instruments financiers autorisés et réglementés dans leur(s) juridiction(s) de constitution.

Aucune action n'a été entreprise pour permettre l'offre publique du ou des instrument(s) financier(s) dans une quelconque autre juridiction, sauf comme indiqué dans le prospectus et le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) les plus récents du ou des instruments financiers concernés, où une telle action serait nécessaire, en particulier aux États-Unis, vis-à-vis des Personnes américaines (« US Persons ») (tel que défini dans le Règlement S de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933). Avant toute souscription dans un pays où ce ou ces instruments financiers sont enregistré(s), les investisseurs doivent vérifier les éventuelles contraintes ou restrictions juridiques liées à la souscription, l'achat, la possession ou la vente du ou des instruments financiers.

Les investisseurs envisageant de souscrire au(x) instrument(s) financier(s) doivent lire attentivement le prospectus et le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) les plus récents et consulter les rapports financiers les plus récents du (des) instrument(s) financier(s). Ces documents sont disponibles sur le site Internet.

Les opinions contenues dans le présent document reflètent le jugement de la société de gestion au moment précisé et peuvent être modifiées sans préavis. La société de gestion n'est pas tenue de mettre à jour ou de modifier les informations ou opinions figurant dans le présent document. Il appartient aux investisseurs de consulter leurs propres conseillers juridiques et fiscaux au sujet des aspects juridiques, comptables et fiscaux et de domiciliation fiscale avant d'investir dans le ou les instrument(s) financier(s) afin d'apprécier en toute indépendance leur adéquation et de déterminer les conséquences d'un tel investissement. Veuillez noter que, si plusieurs types d'investissements différents sont évoqués dans le présent document, ils comportent des risques d'inégale importance, de telle sorte qu'il ne peut être donné aucune assurance qu'un investissement donné est adéquat, approprié ou rentable pour un client ou pour le portefeuille d'investissements d'un client potentiel.

Étant donné les risques économiques et de marché, aucune assurance ne peut être donnée quant à la réalisation des objectifs du ou des instrument(s) mentionné(s). Les performances peuvent être influencées, entre autres, par les stratégies d'investissement ou les objectifs des instruments financiers ainsi que par la conjoncture économique et les conditions du marché, y compris les taux d'intérêt, les modalités de marché et les conditions générales de marché. Les différentes stratégies appliquées aux instruments financiers peuvent avoir un impact significatif sur les résultats présentés dans ce document. Les performances passées ne présagent pas des performances futures et la valeur des investissements dans des instruments financiers peut évoluer à la hausse comme à la baisse. Les investisseurs peuvent ne pas récupérer le montant initialement investi.

Les données de performance, le cas échéant, mentionnées dans ce document, ne tiennent pas compte des commissions, des frais encourus à l'émission et au rachat et des taxes.

Toutes les informations mentionnées dans ce document sont disponibles sur le site www.bnpparibas-am.com

Jun 2022 - Design: AM Graphic Design - P220646



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

**L'investisseur
durable d'un
monde qui change**